



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 25 AVRIL 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt cinq avril à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 1er avril et 18 avril 2019 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Laurent DUPORGE, 1er Vice-Président, **28 délégués étaient présents et 4 représentés sur 35 délégués en exercice.**

Présent(s) : 28

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Alain LEFEBVRE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Madame Donata HOCHART, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Jean-François CARON, Madame Catherine BECART, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Patrice DELALEU, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE, Madame Maryse LOUP

Procuration(s) : 4

Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK à Monsieur Alain SZABO, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Sylvain ROBERT à Monsieur Laurent DUPORGE

Absent(s) excusé(s) : 3

Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Daniel TOP

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN

21, rue Marcel Sembat
BP65 - 62302 LENS Cedex
Tél. // 03 21 790 790
Fax // 03 21 790 799
contact@agglo-lenslievin.fr
www.agglo-lenslievin.fr

B250419_D001

ECONOMIE ET ATTRACTIVITE

Avion - Zone Industrielle des 14 - Transfert de terrain du domaine public communautaire au profit de la commune

Dans le cadre de l'exercice de sa compétence en matière de Développement Économique, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin est propriétaire de terrains à vocation économique situés au sein de la Zone Industrielle des 14 à Avion.

Il a été constaté, au cours d'une étude en vue de la commercialisation de l'un de ces biens, qu'une emprise d'environ 100 m² (avant arpentage) correspond en réalité à de la voirie et plus particulièrement à une partie du Chemin de Vimy à Avion.

Cette voie appartenant au domaine public communal d'Avion, il apparaît nécessaire de procéder à un transfert de cette emprise au profit de la commune afin de régulariser la situation.

Ce transfert pourrait être réalisé sans déclassement préalable au regard des dispositions de l'article L 3112-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

La cession serait consentie moyennant le prix de 15 € H.T., conformément à l'estimation réalisée par le service des domaines. Tous les frais (Notaire, Géomètre, TVA le cas échéant, ...) seraient supportés par l'acquéreur.

Vu l'avis de France Domaine référencé 2019-065V0462 en date du 17 avril 2019, fixant la valeur vénale du bien à 15 € H.T.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Economie et de l'Attractivité du 03/04/2019

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président, ou toute personne subdéléguée, à signer, avec la commune d'Avion, l'acte de cession portant sur un terrain d'environ 100 m² sous réserve d'arpentage, cadastré à Avion section AX n^{os} 315p et 476p.

La cession interviendra moyennant l'évaluation domaniale, à savoir 15 € H.T. et tous frais (Notaire, Géomètre, TVA le cas échéant, ...) à la charge de l'acquéreur.

La recette correspondante sera versée au budget Action Économique.

Fait en séance les jour et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 25 AVRIL 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt cinq avril à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 1er avril et 18 avril 2019 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Laurent DUPORGE, 1er Vice-Président, **28 délégués étaient présents et 4 représentés sur 35 délégués en exercice.**

Présent(s) : 28

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Alain LEFEBVRE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Madame Donata HOCHART, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Jean-François CARON, Madame Catherine BECART, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Patrice DELALEU, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE, Madame Maryse LOUP

Procuration(s) : 4

Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK à Monsieur Alain SZABO, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Sylvain ROBERT à Monsieur Laurent DUPORGE

Absent(s) excusé(s) : 3

Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Daniel TOP

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN

21, rue Marcel Sembat
BP65 - 62302 LENS Cedex
Tél. // 03 21 790 790
Fax // 03 21 790 799
contact@agglo-lenslievin.fr
www.agglo-lenslievin.fr

B250419_D002

ECONOMIE ET ATTRACTIVITE

Travaux d'aménagement des locaux et des abords de l'ancienne école Paul Bert à Lens en Pole Numérique Culturel Affaire 16S048 - lot2 Gros œuvre étendu - Modification du contrat

En 2013, Louvre Lens Vallée, Pôle Numérique Culturel, a été créé à l'initiative de la Communauté d'Agglomération (avec d'autres partenaires publics et privés) à la suite de l'arrivée sur le territoire du Louvre Lens et dans le cadre d'une nouvelle stratégie de développement économique basée sur de nouvelles filières d'excellence économique et une organisation sous forme de clusters.

Pour accueillir cette structure et lui permettre d'y développer une gamme de services aux entreprises et partenaires (conférences, ateliers, incubateur et pépinière, fabrique numérique et tiers lieu...) la Communauté d'agglomération a décidé de réaménager les 2400 m² de plancher du bâtiment l'ancienne école Paul Bert, à proximité directe du Louvre Lens,

Dans le cadre de son marché de travaux, l'entreprise IDC concept titulaire du lot 10 doit la compensation des niveaux de dalles de l'ensemble du bâtiment et notamment de l'aile 1957 sur une épaisseur moyenne de 10 centimètres, avant la pose du plancher chauffant, et avant la réalisation par l'entreprise Holbat titulaire du lot 2 Gros œuvre, d'une chape de finition en béton ciré de 8 centimètres.

Suite à la défaillance de l'entreprise IDC concept sur les prestations de compensation de niveau dalle de l'aile 1957, et après mise en demeure sans effet, il est convenu de demander à l'entreprise Holbat de se substituer aux frais et risques de l'entreprise défaillante pour la réalisation de cette prestation.

L'isolant et les serpentins du plancher chauffant étant posés, il est convenu pour des raisons économiques et de réactivité, de réaliser une dalle de 18 centimètres au lieu des 10 centimètres de béton de compensation de dalle et des 8 centimètres de chape de finition

La modification de contrat concerne les prestations de compensation de niveau de dalle, de plancher chauffant et de chape de finition en béton ciré relatives au projet de réhabilitation de l'ex école Paul Bert en pole numérique culturel.

L'ensemble de ces modifications de travaux engendrent une augmentation du marché de la société Holbat à hauteur de 23 711.20 € H.T, décomposé comme suit :

- Réalisation d'un dallage armé finition ciré (18cm moyen) au rez de chaussée du bâtiment 1957, pour un montant négocié de 66 357.40 € H.T.
- Suppression de la prestation de la chape béton cirée dans le bâtiment 1957 d'un montant de 42 646.20 € H.T. (poste 2.4.2.1 de la Décomposition des prix Global Forfaitaire)

Le nouveau montant du marché de la société Holbat s'élève en prenant en compte les avenants antérieurs 1 et 2 à 1 232 242,66 € H.T. (soit +13,04 % du montant du marché initial),

Cette modification aux frais et risques de l'entreprise défaillante est sans incidence financière sur le montant total des travaux de l'opération.

- 2 -

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Economie et de l'Attractivité du 03/04/2019

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve les modifications du contrat du lot 2 « Gros œuvre étendu » attribué à la société Holbat.

Autorise le Président à signer les modifications apportées à ce contrat.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 23 711,20 € H.T. sont prévus au budget 2019 sur l'imputation : Budget06 /Programme MPOLNUMCUL/Opération 14D07244/Ligne de crédit 7864.

Fait en séance les jour et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 25 AVRIL 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt cinq avril à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 1er avril et 18 avril 2019 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Laurent DUPORGE, 1er Vice-Président, **28 délégués étaient présents et 4 représentés sur 35 délégués en exercice.**

Présent(s) : 28

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Alain LEFEBVRE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Madame Donata HOCHART, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Jean-François CARON, Madame Catherine BECART, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Patrice DELALEU, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE, Madame Maryse LOUP

Procuration(s) : 4

Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK à Monsieur Alain SZABO, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Sylvain ROBERT à Monsieur Laurent DUPORGE

Absent(s) excusé(s) : 3

Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Daniel TOP

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN

21, rue Marcel Sembat
BP65 - 62302 LENS Cedex
Tél. // 03 21 790 790
Fax // 03 21 790 799
contact@agglo-lenslievin.fr
www.agglo-lenslievin.fr

B250419_D003

ECONOMIE ET ATTRACTIVITE

Soutien à la manifestation "Fêtes de la Libération des Hauts de France - Souchez La Renaissance"

Basée à Souchez, l'association V.A.B.C souhaite commémorer la Libération du territoire en 1944 et propose d'organiser la 2^{ème} édition de la manifestation « Fêtes de la Libération des Hauts-de-France - Souchez La Renaissance ».

Du jeudi 29 août au dimanche 1^{er} septembre 2019, seront mis à l'honneur des formations de musiques militaires et des collectionneurs de véhicules anciens français et étrangers que l'Association V.A.B.C s'est donnée pour mission de rassembler autour d'un temps fort à Souchez (bivouac ouvert au public, concert à la salle des fêtes le vendredi 30 août, etc.).

Le point d'orgue aura lieu le dimanche 1^{er} septembre avec le défilé dans les rues de Souchez et un passage au Centre d'Histoire Mémorial'14-18 Notre-Dame-de-Lorette. Les troupes de musiques pourront donner un concert le samedi 31 août, selon leur disponibilité, dans les communes du territoire qui en auront préalablement formulé la demande. Des convois circuleront également pendant ces 4 jours sur l'ensemble du territoire.

Le budget global de la manifestation est estimé à 82 000 €. Dans ce cadre, l'association V.A.B.C. sollicite une subvention de 40 000 € auprès de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin.

A l'échelle de l'agglomération, cet événement d'envergure constitue un temps fort commémoratif original riche en émotions pour les habitants et favorise par ailleurs la venue de nombreux visiteurs extérieurs, contribuant ainsi au rayonnement et à l'attractivité du territoire.

Aussi, compte-tenu de la politique mise en place par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin depuis plusieurs années pour la promotion du territoire, notamment en matière de tourisme de mémoire, il est proposé d'accompagner l'événement « Fêtes de la Libération des Hauts-de-France Souchez La Renaissance » à hauteur de 40 000 €.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Economie et de l'Attractivité du 03/04/2019

Le Bureau, après avoir délibéré, à la majorité avec :

24 « pour »

6 « contre »

2 « abstention »

Décide d'apporter le concours financier de la CALL à hauteur de 40 000 € à l'association V.A.B.C. pour l'organisation de la manifestation « Fêtes de la Libération des Hauts-de-France – Souchez La Renaissance »,

Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier,

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 40 000 € sont prévus au budget 2019 sur l'imputation Budget Principal/Fonctionnement/Ligne de crédit 8676.

Fait en séance les jour et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 25 AVRIL 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt cinq avril à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 1er avril et 18 avril 2019 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Laurent DUPORGE, 1er Vice-Président, **28 délégués étaient présents et 4 représentés sur 35 délégués en exercice.**

Présent(s) : 28

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Alain LEFEBVRE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Madame Donata HOCHART, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Jean-François CARON, Madame Catherine BECART, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Patrice DELALEU, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE, Madame Maryse LOUP

Procuration(s) : 4

Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK à Monsieur Alain SZABO, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Sylvain ROBERT à Monsieur Laurent DUPORGE

Absent(s) excusé(s) : 3

Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Daniel TOP

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN

21, rue Marcel Sembat
BP65 - 62302 LENS Cedex
Tél. // 03 21 790 790
Fax // 03 21 790 799
contact@agglo-lenslievin.fr
www.agglo-lenslievin.fr

ECONOMIE ET ATTRACTIVITE

**Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC)
Office de Tourisme et du Patrimoine
de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin
Subvention d'investissement 2019
Avenant n°2 à la convention d'objectifs 2018-2020**

Le Conseil Communautaire a décidé le 20 novembre 2013 la création d'un office de tourisme et du Patrimoine sous forme d'un Etablissement public Industriel et Commercial. Son comité de direction est installé depuis le 11 décembre 2014 sous la Présidence de Madame Katia BRETON.

Une nouvelle stratégie de positionnement touristique pour le territoire par le biais d'initiatives notamment en communication et dans la conception d'offres touristiques innovantes favorisant l'expérience client ont été mises en place.

A ce titre, a été présenté en commission Economie et attractivité le 28 novembre dernier le projet Timescope, porté par l'Office de Tourisme, relatif à la réalisation de films de promotion touristique en réalité virtuelle, utilisés dans des bornes numériques. Ces bornes seront implantées sur 4 sites touristiques du territoire à savoir :

- Au Louvre-Lens,
- Au Mémorial'14-18 Notre-Dame-de-Lorette à Souchez,
- Au Stade Bollaert Delelis,
- Sur la Base 11/19 à Loos-en-Gohelle,

Ces bornes permettent d'accéder à des contenus de réalité virtuelle et/ou vidéo à 360° filmées à l'aide de drones. Les contenus de réalité augmentée permettent de donner à voir l'invisible (ce qui a disparu, ce qui se passe sous terre ou à l'intérieur de bâtiments inaccessibles)

Si ce nouveau produit touristique rencontre le succès escompté, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin se réserve la possibilité d'étendre ce dispositif à d'autres sites touristiques sous réserve d'inscription des crédits nécessaires.

Afin d'assurer le lancement de cette nouvelle offre touristique sur 2019, il s'agit de procéder au versement d'une subvention d'investissement à l'EPIC Office Tourisme et du Patrimoine et de valider l'avenant correspondant, pour un montant de 126 000 €.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Economie et de l'Attractivité du 03/04/2019

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve l'avenant n°2 à la convention d'objectifs 2018-2020 avec l'Office de Tourisme et du Patrimoine Intercommunal,

Envoyé en préfecture le 06/05/2019

Reçu en préfecture le 06/05/2019

Affiché le 06/05/2019

 SLO

ID : 062-246200364-20190425-B250419_D004-DE

Autorise le Président à signer l'avenant n°2 avec l'EPIC – Office de Tourisme et du Patrimoine de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, 58 rue de la Gare à Lens,

Autorise le Président à procéder au versement d'une subvention d'investissement de 126 000€ à l'EPIC – Office de Tourisme et du Patrimoine de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin,

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 126 000 € sont prévus au budget 2019 sur l'imputation : Budget Principal/ Investissement/ Ligne de crédit : n° 10022.

Fait en séance les jour et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 25 AVRIL 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt cinq avril à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 1er avril et 18 avril 2019 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Laurent DUPORGE, 1er Vice-Président, **28 délégués étaient présents et 4 représentés sur 35 délégués en exercice.**

Présent(s) : 28

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Alain LEFEBVRE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Madame Donata HOCHART, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Jean-François CARON, Madame Catherine BECART, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Patrice DELALEU, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE, Madame Maryse LOUP

Procuration(s) : 4

Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK à Monsieur Alain SZABO, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Sylvain ROBERT à Monsieur Laurent DUPORGE

Absent(s) excusé(s) : 3

Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Daniel TOP

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN

21, rue Marcel Sembat
BP65 - 62302 LENS Cedex
Tél. // 03 21 790 790
Fax // 03 21 790 799
contact@agglo-lenslievin.fr
www.agglo-lenslievin.fr

B250419_D005

ECONOMIE ET ATTRACTIVITE

Aide départementale à la construction d'une Halle des Eco-matériaux – Acceptation du montant de la subvention

Suivant délibération du 07 Octobre 2011, le Bureau a décidé la réhabilitation des salles des machines et condensateurs du 11-19 à Loos-en-Gohelle, en Halle des éco-matériaux et autorisé le Président à solliciter les subventions de l'Europe, de l'Etat, de la Région et du Département.

Aux termes du Contrat Territorial de Développement Durable approuvé le 02 avril 2012 et de la délibération du Conseil Départemental du 05-12-16, une subvention a été allouée à ce projet, pour un montant de 300 000 €.

Les aléas du chantier ont conduit à une prorogation de la durée de la convention attributive de subvention, accordée par le Conseil Départemental à échéance de fin 2019.

Alors que les dépenses sont actuellement engagées et que la première demande d'acompte doit être produite, il s'avère nécessaire de fournir à l'appui du dossier, pour la Paierie Départementale, une délibération complémentaire « prenant acte du montant de l'aide départementale ou acceptant la subvention ».

Il est donc proposé d'accepter formellement la subvention départementale de 300 000 €, pour finaliser la demande d'acompte.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Economie et de l'Attractivité du 03/04/2019

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'accepter la subvention départementale de 300 000 € pour la réalisation de la Halle des Eco-matériaux sur le 11-19 à Loos-en-Gohelle,

Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Fait en séance les jour et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 25 AVRIL 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt cinq avril à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 1er avril et 18 avril 2019 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Laurent DUPORGE, 1er Vice-Président, **28 délégués étaient présents et 4 représentés sur 35 délégués en exercice.**

Présent(s) : 28

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Alain LEFEBVRE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Madame Donata HOCHART, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Jean-François CARON, Madame Catherine BECART, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Patrice DELALEU, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE, Madame Maryse LOUP

Procuration(s) : 4

Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK à Monsieur Alain SZABO, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Sylvain ROBERT à Monsieur Laurent DUPORGE

Absent(s) excusé(s) : 3

Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Daniel TOP

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN

21, rue Marcel Sembat
BP65 - 62302 LENS Cedex
Tél. // 03 21 790 790
Fax // 03 21 790 799
contact@agglo-lenslievin.fr
www.agglo-lenslievin.fr

ECONOMIE ET ATTRACTIVITE

**Association Porte-Mine - Projet innovant et d'intérêt général:
Soutien financier pour la réhabilitation de la Maison d'ingénieur
sise 4, rue Vasco de Gama à Loos-en-Gohelle :
phase 2.**

L'association Porte-Mine implantée dans le cadre d'un bail emphytéotique avec de Loos-en-Gohelle, au sein de la maison d'ingénieur située au 4, rue Vasco de Gama ; porte depuis 2016 un projet innovant et d'intérêt général consistant au déploiement d'un pôle économique, social, culturel et solidaire sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (CALL).

Pour permettre le développement de ses activités dans des conditions satisfaisantes tant en termes techniques que sécuritaires, l'association a entrepris en 2018 des travaux de rénovation accompagnés par la CALL au titre de la phase 1. A l'image des actions qu'elle met en place, l'association a placé l'innovation au coeur de ce chantier notamment en favorisant l'usage de matériaux durables, le compagnonnage ou encore les chantiers d'insertion...

En 2019, l'association souhaite finaliser cette réhabilitation estimée à 1 204 498 € comprenant outre des travaux de gros œuvre, de plâtrerie, de menuiserie et de peinture, l'installation d'une cuisine professionnelle et du mobilier (salle de bain, espace repas,...) de qualité utile au développement des activités de la structure.

En effet, à l'issue de cette réhabilitation, l'association Porte-Mine poursuivrait ses activités en développant sur le site, un restaurant solidaire / une table de cocagne, un café citoyen, une auberge / chambre d'hôtes, une proposition de maraîchage de proximité, la mise à disposition de bureaux partagés ainsi qu'une cellule d'accompagnement de projets. Par ailleurs, forte d'une expertise en la matière, l'association poursuivrait le renforcement de sa programmation socioculturelle ouverture à tous et en étroite collaboration avec les communes et les partenaires culturels du territoire.

Afin de finaliser la réhabilitation de ce bâtiment, l'association souhaite obtenir un accompagnement financier de 150 000 €.

Compte tenu de l'intérêt de ce projet de part sa nature innovante, mais également de l'impact très positif des actions conduites par l'association et compte tenu des attentes de disposer d'une telle offre sur le territoire, la CALL souhaite accompagner ce projet d'envergure qualifiant pour le territoire et sa population.

La CALL entend soutenir l'association Porte-Mine dans la poursuite de la réhabilitation de la Maison d'Ingénieur située 4, rue Vasco de Gama à Loos-en-Gohelle et souhaite répondre favorablement à la demande de subvention au titre de l'investissement formulée par celle-ci.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Economie et de l'Attractivité du 03/04/2019

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'apporter son concours financier à hauteur de 150 000 € à l'association Porte-Mine pour la réhabilitation de la maison d'ingénieur située rue Vasco de Gama à Loos-en-Gohelle.

- 2 -

Autorise le Président à signer avec l'association Porte-Mine toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 150 000 € sont prévus au budget 2019 sur l'imputation : Budget Principal /Investissement/Ligne de crédit 8893

Fait en séance les jour et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 25 AVRIL 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt cinq avril à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 1er avril et 18 avril 2019 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Laurent DUPORGE, 1er Vice-Président, **28 délégués étaient présents et 4 représentés sur 35 délégués en exercice.**

Présent(s) : 28

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Alain LEFEBVRE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Madame Donata HOCHART, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Jean-François CARON, Madame Catherine BECART, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Patrice DELALEU, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE, Madame Maryse LOUP

Procuration(s) : 4

Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK à Monsieur Alain SZABO, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Sylvain ROBERT à Monsieur Laurent DUPORGE

Absent(s) excusé(s) : 3

Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Daniel TOP

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN

21, rue Marcel Sembat
BP65 - 62302 LENS Cedex
Tél. // 03 21 790 790
Fax // 03 21 790 799
contact@agglo-lenslievin.fr
www.agglo-lenslievin.fr

B250419_D007

ECONOMIE ET ATTRACTIVITE

CD2E - SUBVENTION 2019

Le CD2E constitue un acteur pivot reconnu de l'écotransition en région Hauts de France et un partenaire historique de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin. La pertinence de ce partenariat est particulièrement appréciée dans le cadre de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier et des enjeux de réhabilitation du patrimoine des cités minières.

Il mène son action dans les 3 secteurs au cœur de son expertise :

1. Bâtiment durable : ce secteur intègre l'efficacité énergétique et la qualité environnementale du bâti : qualité de l'air, réduction des déchets, utilisation de matériaux bio-sourcés...
2. Energies renouvelables décentralisées : photovoltaïque, autoconsommation, chaleur solaire et géothermie...
3. Economie circulaire : économie de ressources & recyclage, écoconception & analyse du cycle de vie, affichage environnemental, nouveaux modèles économiques....

Ces 3 domaines d'expertise rejoignent la priorité affichée par l'agglomération : la transition énergétique et écologique. Ainsi le cd2e pourra contribuer très largement au déploiement de cette transition sur les trois axes complémentaires :

- L'efficacité énergétique – en particulier dans le bâtiment -, par ailleurs largement associée à la lutte contre la précarité énergétique et à l'amélioration du pouvoir d'achat des habitants
- Le déploiement des ENR décentralisées ; et en particulier la contribution au développement des bâtiments producteurs d'énergie, des capacités de stockage d'énergies, et de l'internet de l'énergie (bâtiment connecté, smart home, smart city, smart grid...);
- L'économie circulaire. Le cd2e est en pointe depuis des années sur ce sujet. Il a permis, par exemple, que la région soit pionnière dans le domaine de l'Analyse du Cycle de Vie, marché qui va dans les années qui viennent connaître un déploiement sans précédent

Au-delà cette collaboration est également porteuse de perspectives de création d'emplois et de qualification des entreprises locales sur les grands enjeux de la transition énergétique et de l'éco-construction.

Afin de permettre au CD2E de poursuivre son activité au service du territoire et notamment de contribuer au développement d'un écosystème attractif pour les entreprises relevant des trois secteurs prioritaires cités plus haut, il est proposé que la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin accorde une subvention de 320 000 euros au CD2E.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Economie et de l'Attractivité du 03/04/2019

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

1 ne prend pas part au vote

(M. Jean-François CARON, Président de la structure, ne prend pas part au vote)

Décide d'accorder une subvention de 320 000 euros au CD2E au titre de l'année 2019.

Autorise le Président à :

- Signer la convention d'objectifs à intervenir entre la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et le CD2E,
- Signer tout document administratif, juridique et financier lié au versement et à la liquidation de cette subvention.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 320 000 euros sont prévus au budget 2019 sur l'imputation : Budget Général /Fonctionnement/Ligne de crédit 7776.

Fait en séance les jour et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 25 AVRIL 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt cinq avril à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 1er avril et 18 avril 2019 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Laurent DUPORGE, 1er Vice-Président, **28 délégués étaient présents et 4 représentés sur 35 délégués en exercice.**

Présent(s) : 28

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Alain LEFEBVRE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Madame Donata HOCHART, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Jean-François CARON, Madame Catherine BECART, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Patrice DELALEU, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE, Madame Maryse LOUP

Procuration(s) : 4

Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK à Monsieur Alain SZABO, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Sylvain ROBERT à Monsieur Laurent DUPORGE

Absent(s) excusé(s) : 3

Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Daniel TOP

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN

21, rue Marcel Sembat
BP65 - 62302 LENS Cedex
Tél. // 03 21 790 790
Fax // 03 21 790 799
contact@agglo-lenslievin.fr
www.agglo-lenslievin.fr

B250419_D008

ECONOMIE ET ATTRACTIVITE

TEAM2 - Subvention 2019

Le Territoire de Lens-Liévin dispose avec TEAM2 du seul pôle de compétitivité français spécialisé dans le recyclage, la valorisation des matières issues du recyclage et l'économie circulaire.

La nouvelle labellisation de TEAM2 en février 2019 dans le cadre de l'appel à projet national pour la phase IV des pôles de compétitivité 2019-2022 vient confirmer ce positionnement.

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, fortement marquée par une histoire industrielle liée à la mono-industrie charbonnière, a décidé de mettre en œuvre une nouvelle stratégie de développement territorial dans laquelle l'économie circulaire et les filières du recyclage industriel (notamment déchets minéraux, sédiments à destination de nouveaux matériaux pour le BTP) ont une place privilégiée contribuant également à la mutation sociétale et environnementale du Territoire.

C'est pourquoi la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin apporte son soutien au pôle TEAM2 consciente de l'intérêt du développement des technologies et des process au sein des entreprises concernées par le recyclage et la valorisation des matières issues du recyclage.

Il est proposé de soutenir pour l'année 2019, le seul pôle de compétitivité présent sur le territoire, à hauteur de 50 000 euros.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Economie et de l'Attractivité du 03/04/2019

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de subventionner l'association TEAM2 à hauteur de 50 000 € au titre de l'année 2019.

Autorise le Président à signer les pièces nécessaires au paiement des subventions attribuées à l'association TEAM2.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 50 000 € sont prévus au budget 2019 sur l'imputation Budget 01 /Fonctionnement/Ligne de crédit 7772.

Fait en séance les jour et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 25 AVRIL 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt cinq avril à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 1er avril et 18 avril 2019 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Laurent DUPORGE, 1er Vice-Président, **28 délégués étaient présents et 4 représentés sur 35 délégués en exercice.**

Présent(s) : 28

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Alain LEFEBVRE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Madame Donata HOCHART, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Jean-François CARON, Madame Catherine BECART, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Patrice DELALEU, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE, Madame Maryse LOUP

Procuration(s) : 4

Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK à Monsieur Alain SZABO, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Sylvain ROBERT à Monsieur Laurent DUPORGE

Absent(s) excusé(s) : 3

Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Daniel TOP

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN

21, rue Marcel Sembat
BP65 - 62302 LENS Cedex
Tél. // 03 21 790 790
Fax // 03 21 790 799
contact@agglo-lenslievin.fr
www.agglo-lenslievin.fr

B250419_D009

ECONOMIE ET ATTRACTIVITE

Louvre Lens Vallée - Subvention 2019

Louvre Lens Vallée, le Pôle Numérique Culturel, a été créé à l'initiative de la Communauté d'Agglomération (avec d'autres partenaires publics et privés) à la suite de l'arrivée sur le territoire du Louvre Lens et dans le cadre d'une nouvelle stratégie de développement économique basée sur de nouvelles filières d'excellence économique et une organisation sous forme de clusters qui constitue un des enjeux clés du Projet de Territoire et du PLDE 2015-2020.

Le secteur de la culture est, aujourd'hui, fortement impacté par les technologies du numérique et ce à tous les stades, que ce soit dans sa création, sa conservation, sa diffusion, sa valorisation mais également dans ses métiers, ses emplois... plus globalement dans son économie.

La réinvention des objets donnant accès à la culture s'accompagne de la création de nouveaux services qui changent nos comportements. Ces services sont, pour la plupart, inventés et expérimentés via Internet et des plateformes de services, mais ils s'étendent, désormais, à l'ensemble des situations de la vie courante, parce que les objets nomades (smartphone, tablette pc, ...) arrivent dans nos poches et qu'ils se connectent au Net via des réseaux sans fil à haut débit.

C'est dans ce contexte que Louvre Lens Vallée agit en ayant vocation à devenir un catalyseur d'initiatives, d'entrepreneuriat et d'activités autour des quatre axes stratégiques qu'il s'est fixé :

- la médiation culturelle, et plus particulièrement le développement des technologies numériques pour faciliter l'accès au plus grand nombre aux patrimoines culturels,
- la connaissance et le savoir, notamment le livre numérique dans toutes ses dimensions de divertissement et d'éducation,
- la numérisation et la conservation des œuvres d'art et des patrimoines culturels,
- la valorisation et la promotion dans le domaine du tourisme où la technologie numérique peut apporter un service supplémentaire aux usagers.

En juin 2019 Louvre Lens Vallée intégrera l'ancienne école Paul Bert, lieu profondément restructuré qui permettra d'identifier ce cluster en région Hauts de France comme porteur des dynamiques d'innovation liées aux industries culturelles et créatives : les 2400 m² de plancher du bâtiment permettront d'y développer une gamme de services aux entreprises et partenaires (conférences, ateliers, incubateur et pépinière, fabrique numérique et tiers lieu ...).

Afin de permettre au Louvre Lens Vallée de répondre aux enjeux liés à l'animation de l'écosystème des Industries Culturelles et Créatives sur le Territoire et en région et de lui donner les moyens de poursuivre sa croissance en lien avec la mise à disposition du bâtiment totem que constitue l'ancienne école Paul Bert. Il est proposé que la Communauté d'Agglomération accorde une subvention d'un montant maximum de 599 820 euros.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Economie et de l'Attractivité du 03/04/2019

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de subventionner à hauteur de 599 820 € Louvre Lens Vallée (Pôle Numérique Culturel) au titre de l'année 2019.

Autorise le Président à :

- signer la convention d'objectifs entre la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et Louvre Lens Vallée.
- Signer tout document administratif et financier (attestations, avenants nécessaires à la convention ...) lié au versement de cette subvention,
- procéder aux opérations comptables correspondantes.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 599 820 euros sont prévus au budget 2019 sur l'imputation : Budget Action Économique /Fonctionnement/Ligne de crédit 7837.

Fait en séance les jour et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 25 AVRIL 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt cinq avril à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 1er avril et 18 avril 2019 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Laurent DUPORGE, 1er Vice-Président, **28 délégués étaient présents et 4 représentés sur 35 délégués en exercice.**

Présent(s) : 28

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Alain LEFEBVRE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Madame Donata HOCHART, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Jean-François CARON, Madame Catherine BECART, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Patrice DELALEU, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE, Madame Maryse LOUP

Procuration(s) : 4

Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK à Monsieur Alain SZABO, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Sylvain ROBERT à Monsieur Laurent DUPORGE

Absent(s) excusé(s) : 3

Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Daniel TOP

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN

21, rue Marcel Sembat
BP65 - 62302 LENS Cedex
Tél. // 03 21 790 790
Fax // 03 21 790 799
contact@agglo-lenslievin.fr
www.agglo-lenslievin.fr

B250419_D010

ECONOMIE ET ATTRACTIVITE

VIVALLEY - Subvention 2019

Dans le cadre de son projet de territoire adopté en juin 2017 la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a décidé de poursuivre le soutien au développement des filières d'excellence économique, et des clusters, parmi lesquels Vivalley.

Vivalley s'adosse notamment aux équipements et manifestations sportives d'excellence existants sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin pour développer un campus du sport qui associera les entreprises, la formation, la recherche et les sportifs et en constituera la vitrine. Vivalley a engagé depuis 2016 son action dans les champs stratégiques privilégiés suivants :

- L'activité physique et sportive au service de la santé et du bien-être,
- les infrastructures sportives de demain, dont celles dédiées aux sports de nature, et l'évolution des pratiques,
- La mesure et l'analyse des performances sportives,
- L'organisation, la gestion d'événementiels et d'infrastructures sportives.

Pour mettre en œuvre cette stratégie le cluster Vivalley s'attache à développer le soutien à la création et à l'accélération des entreprises (dans les champs stratégiques évoqués plus haut), la prévention/sensibilisation par l'activité physique (notamment en soutien des populations reprises dans les périmètres de la politique de la ville), le développement des technologies et la formation/recherche.

A cet effet Vivalley a notamment développé des partenariats avec des pôles universitaires et de recherche (Université d'Artois avec l'UFR STAPS, les laboratoires de recherche SHERPA et CRIL, Université de Valenciennes) et disposera en 2020 d'un immobilier dédié représentant au total 4000 m² de plancher, qui réunira à terme un incubateur, une pépinière, un centre de ressources et d'innovation technologique ouverte afin de développer son vivier de startup actuel sur les perspectives offertes par les textiles connectés, les trackers d'activités, le coaching « qualité de vie au travail », les applications e-sport et la gamification des pratiques.

Actuellement Vivalley assure le suivi (incubation, accélération) d'une quinzaine de startup et projets entrepreneuriaux ainsi que l'animation de l'expérimentation « Liv Lab Sport » portée par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

Afin de contribuer aux actions portées par le cluster Vivalley dans les domaines de la création et accompagnement d'entreprises innovantes, de l'accompagnement à l'animation d'actions d'amélioration du bien-être de la population par l'activité physique il est proposé d'accorder une subvention d'un montant de 100 000 euros au titre du 1^{er} semestre de l'année 2019.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Economie et de l'Attractivité du 03/04/2019

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de subventionner pour un montant de 100 000 € le programme d'animation et de développement Vivalley 2019 coordonné par ADITEC.

- 2 -

Autorise le Président à :

- Signer la convention d'objectifs à intervenir entre la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et ADITEC,
- Signer tout document administratif, juridique et financier lié aux versements et à la liquidation de cette subvention.

Précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2019 sur l'imputation : Budget général /Fonctionnement/Ligne de crédit 9995.

Fait en séance les jour et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 25 AVRIL 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt cinq avril à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 1er avril et 18 avril 2019 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Laurent DUPORGE, 1er Vice-Président, **28 délégués étaient présents et 4 représentés sur 35 délégués en exercice.**

Présent(s) : 28

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Alain LEFEBVRE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Madame Donata HOCHART, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Jean-François CARON, Madame Catherine BECART, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Patrice DELALEU, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE, Madame Maryse LOUP

Procuration(s) : 4

Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK à Monsieur Alain SZABO, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Sylvain ROBERT à Monsieur Laurent DUPORGE

Absent(s) excusé(s) : 3

Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Daniel TOP

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN

21, rue Marcel Sembat
BP65 - 62302 LENS Cedex
Tél. // 03 21 790 790
Fax // 03 21 790 799
contact@agglo-lenslievin.fr
www.agglo-lenslievin.fr

B250419_D011

ECONOMIE ET ATTRACTIVITE

Option Public - Subvention 2019

Option Public est un cluster constitué sous forme associative dont l'activité et l'animation portent sur la cyber-sécurité et confiance numérique, la dématérialisation et la transition numérique des entreprises et collectivités.

Impliqué sur le territoire de la Communauté d'Agglomération depuis sa création en juin 2017, Option Public contribue au-delà des animations menées auprès des PME et TPE sur la transition numérique des entreprises à l'animation et au développement de projets d'expérimentation collaboratifs liés à la e-administration et e-santé.

En effet la mise en œuvre de la transition numérique crée pour les territoires de véritables opportunités d'organiser une chaîne de services numériques citoyennes générant une nouvelle attractivité en termes de qualité de vie et d'économie.

Un des grands enjeux en est son acceptation par tous, et sur ce champ, la confiance numérique de la donnée personnelle est une condition de réussite majeure. Le déploiement des conditions éthiques et techniques en particulier pour l'e-administration et l'e-santé va permettre de proposer aux citoyens de nouveaux services dans de meilleures conditions de sécurité.

Ces enjeux constituent des priorités pour l'agglomération dans le cadre de la mise en œuvre de la feuille de route des usages et services numériques adoptée par le conseil communautaire le 26 juin 2018.

Ainsi en 2019 et 2020 l'Association Option Public doit notamment assurer la coordination des différents partenaires publics et privés engagés dans le projet d'expérimentation «ACHILE – Territoire d'Innovation Bien-Etre/Santé».

Cette expérimentation à mener sur deux ans a pour objectif de tester la faisabilité de la mise en œuvre d'une plate-forme d'e-santé intelligente permettant via des outils numériques innovants une meilleure prise en charge du patient et déployer son ouverture dans un cadre éthique à des applications innovantes liées au sport, bien-être et à la prévention.

Il est ainsi proposé d'accompagner le développement des activités d'Option Public croisant les priorités du territoire, en matière de transition numérique et d'innovation au service de la population à hauteur de 180 000 euros au titre de l'année 2019.

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'accorder une subvention d'un montant de 180 000 euros au titre de l'année 2019, à l'association Option Public, sise 49 place du Général de Gaulle à Lens.

- 2 -

Autorise le Président à signer la convention afférente et les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 180 000 euros sont prévus au budget 2019 sur l'imputation : Budget Général /Fonctionnement/Ligne de crédit 9994.

Fait en séance les jour et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 25 AVRIL 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt cinq avril à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 1er avril et 18 avril 2019 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Laurent DUPORGE, 1er Vice-Président, **28 délégués étaient présents et 4 représentés sur 35 délégués en exercice.**

Présent(s) : 28

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Alain LEFEBVRE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Madame Donata HOCHART, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Jean-François CARON, Madame Catherine BECART, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Patrice DELALEU, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE, Madame Maryse LOUP

Procuration(s) : 4

Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK à Monsieur Alain SZABO, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Sylvain ROBERT à Monsieur Laurent DUPORGE

Absent(s) excusé(s) : 3

Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Daniel TOP

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN

21, rue Marcel Sembat
BP65 - 62302 LENS Cedex
Tél. // 03 21 790 790
Fax // 03 21 790 799
contact@agglo-lenslievin.fr
www.agglo-lenslievin.fr

B250419_D012

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Déclinaison du projet de Territoire / Loos-en-Gohelle Acquisition d'immeubles auprès de l'Etablissement Public Foncier Nord - Pas-de-Calais « Abords du site communautaire du 11/19 »

Le traitement des entrées d'agglomération et la desserte des pôles structurants comptent parmi les priorités du Projet de Territoire, pour renforcer l'attractivité des pôles urbains, articuler les trames urbaines et paysagères et réguler la programmation immobilière.

La délibération-cadre de stratégie foncière de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin en date du 20 février 2018 pose ainsi comme critères d'acquisition : la réalisation d'un aménagement conforme au Projet de Territoire, le désenclavement et le traitement d'une entrée d'agglomération et/ou la desserte d'un site communautaire ou d'intérêt communautaire.

La Communauté d'Agglomération de Lens va prochainement inscrire les abords du 11/19 dans un accord-cadre « Euralens Nord » et ses marchés subséquents permettant notamment la requalification de la sortie de l'A21 « Lens-Ouest » jusqu'à l'entrée de ville de Lens, en passant par la route de Béthune.

Ce site s'intégrera dans un master plan plus large permettant d'améliorer à la fois une entrée d'agglomération et de la Ville de Loos-en-Gohelle, de développer des modes de déplacement doux et de les sécuriser, et de requalifier les espaces publics. Dans un deuxième temps, l'intégration de ce patrimoine permettra d'ouvrir le site du 11/19 sur la ville et de désenclaver aujourd'hui un équipement dont l'accès reste confidentiel.

Ce périmètre s'inscrit dans une convention de portage « Ville de Loos-en-Gohelle / EPF ».

Ceci exposé, il est proposé d'acquérir auprès de l'EPF Nord-Pas-de-Calais, en lieu et place de la commune de Loos-en-Gohelle, un ensemble immobilier bâti et non bâti dit « des abords du site communautaire du 11/19 », repris en annexe de la présente et sur le plan joint.

Compte tenu de l'intérêt que représentent ces biens pour le développement du territoire, il est envisagé d'autoriser leur acquisition moyennant le prix de revient du portage foncier supporté par l'EPF (prix d'acquisition auquel s'ajoutent divers frais : frais d'acquisition, taxe foncière, ...) soit la somme de 1 767 111,86 € HT, soit 1 822 334,23 € TTC, arrêté au 1er janvier 2019 (conformément au détail joint).

Le montant des frais complémentaires serait réévalué en fonction de la date de signature de l'acte authentique de transfert de propriété.

Vu les avis de France Domaine :

- en date du 07 novembre 2018 référencé 2018-528V2058,
- en date du 12 novembre 2018 référencés 2018-528V2051, 2018-528V2052,
- en date du 14 novembre 2018 référencés 2018-528V2054, 2018-528V2053,
- en date du 16 novembre 2018 référencés 2018-528V2055, 2018-528V2056, 2018-528V2057,
- en date du 20 novembre 2018 référencés 2018-528V2059, 2018-528V2060,
- en date du 23 novembre 2018 référencés 2018-528V2042, 2018-528V2061 et 2018-528V2062,

établissant les valeurs vénales des biens reprises dans l'annexe jointe,

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Aménagement du Territoire du 04/04/2019

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président, ou toute autre personne subdéléguée, à signer avec l'Établissement Public Foncier (EPF) Nord - Pas-de-Calais, sis 594 avenue Willy Brandt, Euralille (59777), ou toute autre personne physique ou morale s'y substituant, l'acte d'achat portant sur les biens repris en annexe de la présente, moyennant le prix de revient du portage foncier supporté par l'EPF Nord-Pas-de-Calais, soit 1 767 111,86 € HT (1 822 334,23 € TTC), ainsi que tous les actes subséquents.

Le montant des frais complémentaires sera définitivement arrêté au jour de la régularisation de l'acte authentique de transfert de propriété.

Tous les frais (Notaire, Géomètre,...) seront supportés par l'acquéreur.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 1 995 000 € sont prévus au budget 2019 sur les imputations : Budget Principal/MACQ-TERBG/18D12306/8854.

Fait en séance les jour et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 25 AVRIL 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt cinq avril à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 1er avril et 18 avril 2019 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Laurent DUPORGE, 1er Vice-Président, **28 délégués étaient présents et 4 représentés sur 35 délégués en exercice.**

Présent(s) : 28

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Alain LEFEBVRE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Madame Donata HOCHART, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Jean-François CARON, Madame Catherine BECART, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Patrice DELALEU, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE, Madame Maryse LOUP

Procuration(s) : 4

Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK à Monsieur Alain SZABO, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Sylvain ROBERT à Monsieur Laurent DUPORGE

Absent(s) excusé(s) : 3

Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Daniel TOP

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN

21, rue Marcel Sembat
BP65 - 62302 LENS Cedex
Tél. // 03 21 790 790
Fax // 03 21 790 799
contact@agglo-lenslievin.fr
www.agglo-lenslievin.fr

B250419_D013

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Signature de la convention de financement entre la CALL et Maisons et Cités pour le cofinancement de l'étude Wavestone sur la priorisation des Cités minières

Maisons et Cités, bailleur historique du bassin minier du Nord – Pas-de-Calais, compte plus de 23 000 logements sur l'Agglomération de Lens Liévin, dont 2 000 logements dont la rénovation a été engagée depuis 2014. Un rythme insuffisant au regard des enjeux liés à la rénovation thermique des logements, au confort de leurs occupants et de l'attractivité des cités minières. L'Engagement pour le renouveau du Bassin Minier représente une opportunité exceptionnelle pour accélérer le volume et la qualité des ré-habitations par le bailleur sur les 10 prochaines années, de façon concertée et intégrée avec les collectivités et l'État.

La CALL représente environ 39 % du patrimoine de Maisons et Cités, soit 8000 logements. Dans le cadre de la priorisation ERBM 2018-2020, Maisons et Cités a programmé la réhabilitation de 1100 logements sur le territoire de la CALL.

Au vu du nombre important de logements restant à programmer par Maisons et Cités sur le territoire de la CALL pour 2020/2028, la Communauté d'Agglomération dans sa délibération du 27 juin 2017 et Maisons et Cités ont décidé de lancer conjointement une étude afin de définir et de prioriser de manière objective les opérations de réhabilitation des Cités minières sur le territoire de la CALL après 2020. Le marché a été attribué en Octobre 2017 au cabinet d'étude Wavestone.

La priorisation des Cités s'est basée sur les axes suivants :

- Le classement technique du parc de Maisons et Cités,
- La fragilité du peuplement de la cité,
- L'attractivité de la cité,

Une réflexion commune a été menée et a permis de définir pour chaque axe des critères cohérents et une échelle de notation. Par la suite, une pondération a été appliquée à ces critères.

La CALL, Maisons et Cités et les Villes ont alimenté le cabinet Wavestone des données dont ces derniers avaient besoin.

Cette méthodologie a permis de classer les Cités caractérisées par un mauvais état technique dans trois scénarii distincts :

- Amplification de l'attractivité : Cités bénéficiant d'un environnement attractif,
- Rééquilibrage social : Cités avec une fragilité sociale forte,
- Rééquilibrage territorial : Cités avec un environnement faiblement ou moyennement attractif.

L'étude menée par le cabinet d'étude Wavestone, copiloté et cofinancé par la CALL, a démarré en Juin 2018 et s'est terminée en Novembre 2018 par la présentation au COPIL ERBM de la CALL des 3 scénarii de priorisation des Cités minières.

La convention de financement entre la CALL et Maisons et Cités doit permettre à la CALL de verser le cofinancement de 50 % du coût total de l'étude à Maisons et Cités, soit 17 940€ TTC. Maisons et Cités a payé la totalité du coût de l'étude au cabinet Wavestone, soit 35 880€.

Vu l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier signé le 7 mars 2017,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 27 juin 2017,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 20 février 2018,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 05 octobre 2018,

- 2 -

Vu la délibération du Conseil communautaire du 18 décembre 2018,

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Aménagement du Territoire du 04/04/2019

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président à signer la convention de financement CALL / Maisons et Cités pour l'étude Wavestone sur la priorisation des cités minières

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant maximum de 17 940€ TTC sont prévus au budget général 2019 sur l'imputation : Programme « RENOUVELLEMENT URBAIN BASSIN MINIER »/Ligne de crédit 10081.

Fait en séance les jour et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 25 AVRIL 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt cinq avril à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 1er avril et 18 avril 2019 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Laurent DUPORGE, 1er Vice-Président, **28 délégués étaient présents et 4 représentés sur 35 délégués en exercice.**

Présent(s) : 28

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Alain LEFEBVRE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Madame Donata HOCHART, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Jean-François CARON, Madame Catherine BECART, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Patrice DELALEU, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE, Madame Maryse LOUP

Procuration(s) : 4

Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK à Monsieur Alain SZABO, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Sylvain ROBERT à Monsieur Laurent DUPORGE

Absent(s) excusé(s) : 3

Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Daniel TOP

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN

21, rue Marcel Sembat
BP65 - 62302 LENS Cedex
Tél. // 03 21 790 790
Fax // 03 21 790 799
contact@agglo-lenslievin.fr
www.agglo-lenslievin.fr

B250419_D014

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Investissement Territorial Intégré – Sélection du projet «SIA-Cité du Parc à Méricourt- réhabilitation énergétique de 64 logements

Suivant délibérations des 17 Mai 2016 et 10 Avril 2018, le Bureau a approuvé la signature d'une convention de délégation avec la Région, pour la mise en œuvre d'un Investissement Territorial Intégré (ITI), volet européen du Contrat de Ville, et sa prorogation jusque Décembre 2019.

Une enveloppe FEDER de 7,5 M € est ainsi réservée, sur la durée de l'ITI, aux opérations incluses dans son périmètre et conformes à ses objectifs : sensibilisation à l'entrepreneuriat, essaimage numérique, mixité des usages de développement et construction/réhabilitation éco-énergétique.

L'ITI comprend à ce titre un volet «Efficacité énergétique » (Axe3-IP4C du Programme Opérationnel FEDER-FSE régional), soutenant la réduction des émissions de gaz à effet de serre, via notamment la rénovation du parc locatif social.

La « Cité du Parc » à Méricourt, gérée par le bailleur social « SIA », se situe dans le QPV « Quartier du Maroc- La Canche » (QP062045), au sein du périmètre de l'ITI. La SIA y conduit un projet de réhabilitation énergétique de 64 logements, faisant évoluer l'étiquette DPE, de « E » (bâtiment énergivore, consommation de 231 à 330 kWh/m² par an) à « C » (bonne performance énergétique - < 104 kWh/m²/an).

Cette opération est conforme aux stratégies communautaires, tant celle de l'ITI que celles du PLH (« action n°2.3 "Protéger, valoriser et faire évoluer l'habitat minier avec ses habitants"), du Contrat de Ville (Axe 5 -Objectif 2-1-2-1 « Augmenter l'attractivité résidentielle ») et de l'ERBM auquel contribue la CALL.

Suivant la piste d'audit définie dans la convention de délégation, il convient de délibérer sur la sélection de cette opération au titre de l'ITI, dans son volet « xxxx (Axe3-IP4c) ».

Il est donc proposé de sélectionner l'opération «SIA-Cité du Parc à Méricourt- réhabilitation énergétique de 64 logements » au titre de l'ITI et retenir le montant de subvention FEDER de 320 000 €.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Aménagement du Territoire du 04/04/2019

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de sélectionner l'opération «SIA-Cité du Parc à Méricourt- réhabilitation énergétique de 64 logements » au titre de l'ITI et retenir le montant de subvention FEDER de 320 000 €.

Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Fait en séance les jour et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 25 AVRIL 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt cinq avril à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 1er avril et 18 avril 2019 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Laurent DUPORGE, 1er Vice-Président, **28 délégués étaient présents et 4 représentés sur 35 délégués en exercice.**

Présent(s) : 28

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Alain LEFEBVRE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Madame Donata HOCHART, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Jean-François CARON, Madame Catherine BECART, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Patrice DELALEU, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE, Madame Maryse LOUP

Procuration(s) : 4

Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK à Monsieur Alain SZABO, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Sylvain ROBERT à Monsieur Laurent DUPORGE

Absent(s) excusé(s) : 3

Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Daniel TOP

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN

21, rue Marcel Sembat
BP65 - 62302 LENS Cedex
Tél. // 03 21 790 790
Fax // 03 21 790 799
contact@agglo-lenslievin.fr
www.agglo-lenslievin.fr

B250419_D015

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Signature de la convention d'aides de la CALL aux villes dans le cadre de la priorisation ERBM 2018-2020

La C.A.L.L. a confirmé sa mobilisation pour l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier par délibération à l'occasion du Conseil Communautaire du 27 juin 2017. L'ERBM vise à redonner de l'énergie au territoire afin d'en faire un territoire d'excellence de la transition énergétique, à redonner du mouvement au territoire, à redonner de la fierté aux habitants et métamorphoser leur cadre de vie ainsi qu'à réparer le passé en confortant la responsabilité et la solidarité des acteurs du territoire. Les objectifs et la stratégie développés par l'ERBM convergent avec le Projet de Territoire de la C.A.L.L.

Afin d'accompagner sa mise en œuvre opérationnelle et venir affirmer l'effet levier souhaité sur le territoire, un budget dédié à l'accompagnement des opérations de rénovation des Cités minières a été voté lors du Conseil Communautaire du 20 février 2018, pour un montant total de 3 millions d'euros.

Le Conseil Communautaire de la CALL, lors de sa séance en date du 5 octobre 2018, a validé la liste des 10 cités prioritaires retenues, le co-financement des études urbaines à hauteur de 50% aux communes concernées et la grille d'accompagnement et d'objectifs établie conformément aux enjeux et priorités du Projet de Territoire, pour l'octroi d'aides financières aux bailleurs concernés en accompagnement de la rénovation des cités minières.

Après consultation, 6 Villes ont décidé de réaliser une étude urbaine sur leur Cité minière priorisée au titre de l'ERBM.

Par délibérations, les Assemblées de la CALL (délibération du Conseil Communautaire 18/12/2018) et des communes de Lens (délibération du Conseil Municipal du 12 décembre 2018), de Harnes (délibération du Conseil Municipal du 28/11/2018), de Sallaumines (délibération du Conseil Municipal du 12 décembre 2018), de Sains-en-Gohelle (délibération du Conseil Municipal du 13 décembre 2018) et de Méricourt (délibération du Conseil Municipal du 1^{er} mars 2019) ont décidé la constitution d'un groupement de commandes pour la réalisation d'études urbaines intégrées dans le cadre de l'ERBM. Par courrier, en date du 6 décembre 2018, la Ville de Liévin a également confirmé sa volonté de réaliser une étude urbaine intégrée.

La présente convention de financement définit:

- le montant de la participation financière de la CALL au financement des études urbaines : elle sera au maximum de 50 000 € HT par étude et la participation financière de la CALL s'élèvera au maximum à 50% du coût total HT de l'opération,
- les conditions de versement de la subvention : l'adoption d'une démarche de co-construction du contenu du cahier des charges et de co-pilotage de l'étude par les services de la Ville concernée et les services de la CALL,
- la coresponsabilité de la Ville concernée et de la CALL pour la réalisation des études,
- le paiement par les Villes de la totalité du coût de l'étude au prestataire : le cofinancement de la CALL sera versé sur la base d'un appel de fonds réalisé par les Villes auprès de la CALL,
- le versement après vérification par la CALL de la conformité de l'étude au cahier des charges et sur présentation d'une facture détaillée.

Vu l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier signé le 7 mars 2017,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 27 juin 2017,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 20 février 2018,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 05 octobre 2018,

- 2 -

Vu la délibération du Conseil communautaire du 18 décembre 2018,

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Aménagement du Territoire du 04/04/2019

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président à signer la convention d'aides entre la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et les communes de Lens, Liévin, Harnes, Méricourt, Sallaumines et Sains-en-Gohelle pour la mise en œuvre des études urbaines des Cités minières priorisées au titre de l'ERBM.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant maximal de 300 000 € HT sont prévus au budget 2019 sur l'imputation : Programme ERBM, ligne de crédit 8892.

Fait en séance les jour et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 25 AVRIL 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt cinq avril à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 1er avril et 18 avril 2019 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Laurent DUPORGE, 1er Vice-Président, **28 délégués étaient présents et 4 représentés sur 35 délégués en exercice.**

Présent(s) : 28

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Alain LEFEBVRE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Madame Donata HOCHART, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Jean-François CARON, Madame Catherine BECART, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Patrice DELALEU, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE, Madame Maryse LOUP

Procuration(s) : 4

Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK à Monsieur Alain SZABO, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Sylvain ROBERT à Monsieur Laurent DUPORGE

Absent(s) excusé(s) : 3

Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Daniel TOP

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN

21, rue Marcel Sembat
BP65 - 62302 LENS Cedex
Tél. // 03 21 790 790
Fax // 03 21 790 799
contact@agglo-lenslievin.fr
www.agglo-lenslievin.fr

B250419_D016

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Convention d'objectifs entre la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et l'association Immobilière Sociale 62 (IS 62) pour l'année 2019

Depuis 2010, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a souhaité accorder une subvention annuelle à l'association Immobilière Sociale 62 (IS 62) pour mettre en place des actions relatives à la politique Habitat de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

En effet, la CALL, à travers son Programme Local de l'Habitat, s'est donnée comme objectifs de développer, dans le principe de la solidarité et de l'équilibre, l'offre en logements pour les publics prioritaires issus du Fonds Solidarité pour le Logement (F.S.L.) et les personnes en grande difficulté. Elle participe ainsi au relogement de familles modestes, contribue au développement de la vocation sociale du parc locatif privé du territoire, et favorise la mixité sociale.

Depuis 2012, l'association poursuit son action portant sur la mise en œuvre effective d'une exigence de qualité des logements loués.

Les objectifs 2019 restent identiques et sont les suivants :

- Reloger des ménages aux ressources modestes au sein du parc privé locatif,
- Développer l'activité sur le territoire communautaire (36 communes),
- Participer à la mise en œuvre de la politique logement définie par la CALL,
- S'inscrire dans les nouveaux dispositifs locaux visant à favoriser l'insertion par le logement,
- Tenir une permanence de proximité mensuelle.

Il est donc proposé de renouveler la convention de partenariat d'une durée d'un an, à compter du 1er janvier 2019 pour un montant de 4 500 €.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Aménagement du Territoire du 04/04/2019

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président à signer la convention d'objectifs 2019 avec l'Immobilière Sociale 62, dont le siège social est sis 12, rue Paul Adam à Arras.

Décide d'allouer une subvention à l'Immobilière Sociale 62 d'un montant de 4 500 € afin de la soutenir dans la continuation de ses objectifs définis précédemment.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 4 500€ sont prévus au budget 2019 sur l'imputation : Budget/Fonctionnement/Ligne de crédit 3662.

Fait en séance les jour et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 25 AVRIL 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt cinq avril à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 1er avril et 18 avril 2019 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Laurent DUPORGE, 1er Vice-Président, **28 délégués étaient présents et 4 représentés sur 35 délégués en exercice.**

Présent(s) : 28

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Alain LEFEBVRE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Madame Donata HOCHART, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Jean-François CARON, Madame Catherine BECART, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Patrice DELALEU, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE, Madame Maryse LOUP

Procuration(s) : 4

Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK à Monsieur Alain SZABO, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Sylvain ROBERT à Monsieur Laurent DUPORGE

Absent(s) excusé(s) : 3

Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Daniel TOP

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN

21, rue Marcel Sembat
BP65 - 62302 LENS Cedex
Tél. // 03 21 790 790
Fax // 03 21 790 799
contact@agglo-lenslievin.fr
www.agglo-lenslievin.fr

B250419_D017

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Plan Grand Froid - Convention de partenariat et participation financière de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

Afin de poursuivre la prise en charge des personnes sans-abri durant la période hivernale sur le territoire communautaire (du 1er novembre 2018 au 31 mars 2019), l'Association Pour la Solidarité Active (A.P.S.A.) souhaite continuer son effort par la présence de son équipe de rue sur l'ensemble des 36 communes de l'Agglomération et élargir ses plages d'intervention les week-ends.

Ces missions nécessitent la coordination et la mutualisation de moyens entre l'A.P.S.A., la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (D.D.C.S.) et la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

Aussi, l'A.P.S.A. s'engage à assurer la gestion du dispositif d'appel « 115 » et à constituer et manager une équipe de rue qui assurera la prise en charge des personnes sans-abri sur le territoire communautaire.

La D.D.C.S contribue à la mise en place de cette action partenariale au travers du versement à l'A.P.S.A. d'une subvention de 158 400€.

L'implication de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin dans ce dispositif s'inscrit dans le cadre de la compétence « Équilibre Social de l'Habitat », notamment au titre du Programme Local de l'Habitat, dans son volet « Hébergement d'Urgence ».

C'est donc à ce titre que l'A.P.S.A. sollicite une subvention de 16 000 € auprès de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, afin de garantir la présence de l'équipe de rue sur l'ensemble de l'agglomération et d'élargir ses plages d'intervention les week-ends.

Il est donc proposé de renouveler la convention de partenariat entre l'A.P.S.A., la D.D.C.S. et la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin afin de formaliser les contributions de chaque partenaire.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Aménagement du Territoire du 04/04/2019

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'accorder une subvention à l'Association Pour la Solidarité Active (Siège social : 3 Tour Fabre - Rue de Fécamp - B.P. 115 - 62302 LENS CEDEX) d'un montant de 16 000 € dans le cadre du partenariat mis en place autour de la prise en charge des personnes sans-abri pour la période hivernale 2018 – 2019.

Autorise le Président à signer la convention de partenariat avec l'Association Pour la Solidarité Active et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 16 000 € sont prévus au budget 2019 sur l'imputation : Budget Principal/Fonctionnement/Ligne de crédit 1807

Fait en séance les jour et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 25 AVRIL 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt cinq avril à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 1er avril et 18 avril 2019 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Laurent DUPORGE, 1er Vice-Président, **28 délégués étaient présents et 4 représentés sur 35 délégués en exercice.**

Présent(s) : 28

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Alain LEFEBVRE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Madame Donata HOCHART, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Jean-François CARON, Madame Catherine BECART, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Patrice DELALEU, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE, Madame Maryse LOUP

Procuration(s) : 4

Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK à Monsieur Alain SZABO, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Sylvain ROBERT à Monsieur Laurent DUPORGE

Absent(s) excusé(s) : 3

Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Daniel TOP

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN

21, rue Marcel Sembat
BP65 - 62302 LENS Cedex
Tél. // 03 21 790 790
Fax // 03 21 790 799
contact@agglo-lenslievin.fr
www.agglo-lenslievin.fr

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Programme d'Actions territorial - Gestion des aides Anah Parc privé 2019 pour la CALL

Pour rappel, le Programme d'Actions territorial est un document annuel s'appuyant sur la réglementation nationale, et définissant les dispositions et actions à mettre en œuvre dans l'année, pour atteindre les objectifs déterminés par l'Anah.

Pour l'année 2019, les priorités nationales ont été définies en mobilisant une plus grande capacité financière, notamment pour conforter les priorités gouvernementales en matière d'habitat privé autour de deux priorités centrales : la lutte contre la précarité énergétique et la lutte contre les fractures sociales et territoriales. Les objectifs quantitatifs, pour chaque thématique, ont été augmentés et plus particulièrement pour le maintien à domicile (doublement des objectifs nationaux).

Un renforcement des moyens a été déployé également pour les programmes nationaux tels que Action Cœur de Ville, Initiative Copropriétés et Logement d'Abord.

Les priorités sont les suivantes :

1] Les priorités nationales

- Priorité 1 : la lutte contre la précarité énergétique : augmentation des objectifs du programme Habiter Mieux « Sérénité » et « Agilité »
- Priorité 2 : - la lutte contre les fractures territoriales : renforcement des moyens notamment pour le programme Action Cœur de Ville,
- la lutte contre les fractures sociales au travers :
 - de la lutte contre l'habitat indigne et très dégradé,
 - du maintien à domicile des logements pour les personnes âgées ou en situation de handicap, avec notamment le plan « Grand Age et autonomie »,
 - du plan « Logement d'Abord »,
 - en matière d'humanisation des structures d'hébergement,
 - de la prévention et le redressement des copropriétés avec le plan « Initiatives Copropriétés »,

2] Les priorités locales

Au vu de ses orientations nationales et d'une capacité financière réelle déployée pour l'ensemble des territoires par l'Anah, la régulation et la modulation des aides appliquées les années antérieures sur le territoire communautaire ne se justifient plus.

Aussi **pour 2019**, il est proposé un programme d'actions territorial en adéquation avec les priorités nationales, à savoir :

Pour les propriétaires occupants éligibles :

- pour le **programme Habiter Mieux** :
 - application des 2 taux de subvention (50 et 35%) et des 2 plafonds de revenus modestes et très modestes ;
 - application des règles nationales pour le calcul de la prime « Aide de Solidarité Ecologique - ASE » ;

- pour l'**habitat indigne** :
 - application du taux unique de 50 % pour les 2 catégories de revenus ;
 - application des règles nationales pour le calcul de la prime « Aide de Solidarité Ecologique - ASE » ;
- pour le **maintien à domicile** :
 - application des 2 taux de subvention (50 et 35%) et des 2 plafonds de revenus modestes et très modestes ;
 - une des pièces obligatoires : Justificatif d'autonomie (Carte d'invalidité, rapport d'ergothérapeute) ou classement GIR (1 à 6)
 - concernant les travaux, seront pris en charge uniquement le carrelage au droit de la douche et le carrelage anti-dérapant. Seront exclus les mobiliers, le listel et le carrelage à coût somptueux (> à 60 €/m²).

Pour les propriétaires bailleurs éligibles :

- pour les **travaux lourds (Indice de dégradation > 0.55 ou insalubrité > 0.4)**
 - modulation des taux de subvention selon le loyer conventionné appliqué
 - . 30 % de subvention si Loyer Conventionné Social (LCS) ou Loyer Intermédiaire (LI)
 - . 40 % de subvention si Loyer Conventionné Très Social (LCTS)
 - application de la prime forfaitaire Aide de Solidarité Ecologique (ASE)
- pour l'**amélioration énergétique - Logement dégradé - Procédure Règlement Sanitaire Départemental - Transformation d'usage**
 - modulation des taux de subvention selon le loyer conventionné appliqué 20 % de subvention si Loyer Conventionné Social (LCS) ou Loyer Intermédiaire (LI) 30 % de subvention si Loyer Conventionné Très Social (LCTS),
 - application de la prime forfaitaire Aide de Solidarité Ecologique (ASE),
 - financement des travaux relevant d'une transformation d'usage sous réserve de l'accord de la commune avant validation de la demande,
- pour l'**autonomie et la sécurité et salubrité de l'habitat**
 - application du taux national de 35 %

3] Les aides communautaires

Pour aider les propriétaires occupants et bailleurs à financer leurs travaux, la Communauté d'Agglomération a mis en place des aides financières selon les thématiques et plafonds de revenus.

Pour les propriétaires occupants éligibles :

- pour le **programme Habiter Mieux** :
 - Sérénité :
 - prime forfaitaire de 500 € pour les modestes
 - prime forfaitaire de 1000 € pour les très modestes
 - 15 % de 20 000 € maximum, quel que soit le montant des travaux, si utilisation de matériaux bio-sourcés repris dans la liste : laines de fibres végétales ou animales, de textile recyclé, ouate de cellulose, chènevotte, anas, bottes de paille, ou d'un chauffage EnR (pompe à chaleur, eau chaude sanitaire avec ballon à énergie solaire, chaudière à bois, poêle à bois), VMC double flux
 - Ou 10 % du montant des travaux subventionnables si travaux > à 10 000 €

- Agilité :

- prime forfaitaire de 500 € uniquement pour les très modestes
- 15 % de 20 000 € maximum, quel que soit le montant des travaux, si utilisation de matériaux bio-sourcés repris dans la liste : laines de fibres végétales ou animales, de textile recyclé, ouate de cellulose, chènevotte, anas, bottes de paille, ou d'un chauffage EnR (pompe à chaleur, eau chaude sanitaire avec ballon à énergie solaire, chaudière à bois, poêle à bois), VMC double flux
- Ou 10 % du montant des travaux subventionnables si travaux > à 10 000 €

• pour l'**habitat indigne** :

- 20 % du montant des travaux subventionnables limité à 50 000 €HT (maximum 2 000 €)

• pour le **maintien à domicile** :

- 10 % du montant des travaux subventionnables limités à 20 000 € HT (maximum 2000€)

Pour les propriétaires bailleurs éligibles :

• pour les **travaux lourds (Indice de dégradation > 0.55 ou insalubrité > 0.4)**

- 15 % du montant des travaux subventionnables limité à 80 000 € HT.

• Pour l'**amélioration énergétique - Logement dégradé - Procédure Règlement Sanitaire Départemental - Transformation d'usage**

- 20 % du montant du montant des travaux subventionnables limité à 60 000 € HT.

Il appartient au Conseil d'approuver le Programme d'Actions Territorial 2019.

Vu l'avis de la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat en date du 19 mars 2019,

Vu les articles R. 321-10 et R.321-10-1 du Code de la Construction et de l'Habitation,

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Aménagement du Territoire du 04/04/2019

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le Programme d'Actions Territorial 2019 concernant les aides Anah consacrées au parc privé

Autorise le Président à transmettre le Programme d'Actions Territorial 2019 au délégué local de l'Agence nationale d'amélioration de l'habitat qui établira un document de synthèse des programmes d'actions des différents territoires.

Fait en séance les jour et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 25 AVRIL 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt cinq avril à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 1er avril et 18 avril 2019 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Laurent DUPORGE, 1er Vice-Président, **28 délégués étaient présents et 4 représentés sur 35 délégués en exercice.**

Présent(s) : 28

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Alain LEFEBVRE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Madame Donata HOCHART, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Jean-François CARON, Madame Catherine BECART, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Patrice DELALEU, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE, Madame Maryse LOUP

Procuration(s) : 4

Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK à Monsieur Alain SZABO, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Sylvain ROBERT à Monsieur Laurent DUPORGE

Absent(s) excusé(s) : 3

Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Daniel TOP

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN

21, rue Marcel Sembat
BP65 - 62302 LENS Cedex
Tél. // 03 21 790 790
Fax // 03 21 790 799
contact@agglo-lenslievin.fr
www.agglo-lenslievin.fr

B250419_D019

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Charte communautaire relative à l'accueil et à l'information des demandeurs en logements sociaux

La Charte communautaire relative à l'accueil et l'information des demandeurs de logements sociaux vise à préciser et contractualiser les modalités opérationnelles de fonctionnement, du service d'accueil et d'information, décrites dans le Plan Partenarial de Gestion de la Demande de la Communauté d'Agglomération dont les objectifs sont :

- Une plus grande transparence vis-à-vis du demandeur ;
- Une meilleure lisibilité dans le parcours du demandeur ;
- Une fluidité accrue dans le traitement des demandes.

Cette charte répond à l'obligation réglementaire de traduire les modalités de fonctionnement du service d'accueil et d'information au sein d'une convention.

L'objectif de la charte est de décrire l'ensemble des modalités d'accueil, de suivi et d'accompagnement des demandeurs de logements sociaux de la CALL, depuis leur première demande d'informations jusqu'à l'attribution d'un logement.

Elle contribue à la mise en œuvre d'une politique commune d'attribution, transparente, équitable et efficiente vis-vis des demandeurs et des parties prenantes du logement social sur le territoire de la CALL.

Vu la délibération du Conseil communautaire du 27 juin 2017 adoptant le document d'orientations de la politique intercommunale des attributions de logements sociaux et le Plan Partenarial de la Gestion de la demande de la Communauté d'Agglomération,

Vu l'avis favorable de la Conférence Intercommunale du Logement, dans sa séance du 30 mai 2018, sur le projet de la charte communautaire relative à l'accueil et l'information des demandeurs de logements sociaux,

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Aménagement du Territoire du 04/04/2019

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président de la Communauté à signer la charte communautaire relative à l'accueil et l'information des demandeurs de logements sociaux.

Fait en séance les jour et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 25 AVRIL 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt cinq avril à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 1er avril et 18 avril 2019 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Laurent DUPORGE, 1er Vice-Président, **28 délégués étaient présents et 4 représentés sur 35 délégués en exercice.**

Présent(s) : 28

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Alain LEFEBVRE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Madame Donata HOCHART, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Jean-François CARON, Madame Catherine BECART, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Patrice DELALEU, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE, Madame Maryse LOUP

Procuration(s) : 4

Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK à Monsieur Alain SZABO, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Sylvain ROBERT à Monsieur Laurent DUPORGE

Absent(s) excusé(s) : 3

Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Daniel TOP

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN

21, rue Marcel Sembat
BP65 - 62302 LENS Cedex
Tél. // 03 21 790 790
Fax // 03 21 790 799
contact@agglo-lenslievin.fr
www.agglo-lenslievin.fr

B250419_D021

SERVICES A LA POPULATION ET TERRITOIRE DURABLE

Gouy-Servins : Projet de micro-station d'épuration Constitution d'une servitude - Délibération modificative

Par délibération n° 26 en date du 27 septembre 2016, le Bureau Communautaire a autorisé la régularisation d'une convention de servitude afférente à l'enfouissement, au droit d'une parcelle privée, d'une canalisation d'assainissement assurant l'acheminement des eaux usées jusqu'à la station d'épuration nouvellement aménagée de Gouy-Servins.

Les travaux sont aujourd'hui terminés et la servitude actant la présence de la conduite susvisée a été régularisée.

Or, la délibération susvisée ne permet pas le paiement de l'indemnité de servitude, d'un montant de 140 €, dans la mesure où la résolution indique dans son dispositif que le montant de la dépense sera prélevé au budget « eau potable ». C'est bien le budget « assainissement » qui doit être ici imputé.

Il convient donc de rectifier cette erreur matérielle en précisant que le montant de la dépense sera prélevé au budget « assainissement ». Toutes les autres dispositions de la délibération initiale demeureraient inchangées.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Services à la Population et Territoire Durable du 02/04/2019

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Dit que dans la délibération n° 26 en date du 27 septembre 2016, la phrase « Le montant de la dépense sera prélevé au budget eau potable » est remplacée par « Le montant de la dépense sera prélevé au budget assainissement ».

Toutes les autres dispositions de la délibération n° 26 du 27 septembre 2016 demeurent inchangées.

Fait en séance les jour et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 25 AVRIL 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt cinq avril à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 1er avril et 18 avril 2019 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Laurent DUPORGE, 1er Vice-Président, **28 délégués étaient présents et 4 représentés sur 35 délégués en exercice.**

Présent(s) : 28

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Alain LEFEBVRE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Madame Donata HOCHART, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Jean-François CARON, Madame Catherine BECART, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Patrice DELALEU, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE, Madame Maryse LOUP

Procuration(s) : 4

Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK à Monsieur Alain SZABO, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Sylvain ROBERT à Monsieur Laurent DUPORGE

Absent(s) excusé(s) : 3

Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Daniel TOP

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN

21, rue Marcel Sembat
BP65 - 62302 LENS Cedex
Tél. // 03 21 790 790
Fax // 03 21 790 799
contact@agglo-lenslievin.fr
www.agglo-lenslievin.fr

B250419_D022

SERVICES A LA POPULATION ET TERRITOIRE DURABLE

LIEVIN - ZAC de l'an 2000 - Régularisation d'une convention de servitude avec la SCI l'IMPECCABLE

Une canalisation communautaire d'assainissement de diamètre 500 mm grève la propriété de la SCI l'IMPECCABLE, référencée section BD n° 142 au cadastre de la ville de Liévin.

A ce jour, aucune convention ne régleme la présence du réseau au droit de cette parcelle.

Afin de préserver cet ouvrage communautaire et d'en garantir l'accès, il y aurait lieu de régulariser, avec la SCI l'IMPECCABLE, propriétaire du terrain, la convention de servitude correspondante.

La régularisation de celle-ci se ferait à titre gratuit.

Tous les frais liés à l'établissement de la servitude seraient supportés par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Services à la Population et Territoire Durable du 02/04/2019

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président, ou toute personne subdéléguée, à signer avec la SCI l'IMPECCABLE, dont le siège est situé 35 avenue du stade BP 3-174 à DUNKERQUE Cédex 1 (59377), ou toute autre personne physique ou morale s'y substituant, la convention de servitude relative à la présence d'une canalisation d'assainissement de diamètre 500 mm au droit de la parcelle référencée section BD n° 142 au cadastre de la ville de Liévin.

La servitude sera régularisée à titre gratuit.

Tous les frais (Notaire, Géomètre, ...) liés à l'établissement de l'acte correspondant seront supportés par l'établissement intercommunal.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 2 000 € sont prévus au budget 2019 sur l'imputation : Budget Assainissement /Fonctionnement/1475,

Fait en séance les jour et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 25 AVRIL 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt cinq avril à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 1er avril et 18 avril 2019 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Laurent DUPORGE, 1er Vice-Président, **28 délégués étaient présents et 4 représentés sur 35 délégués en exercice.**

Présent(s) : 28

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Alain LEFEBVRE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Madame Donata HOCHART, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Jean-François CARON, Madame Catherine BECART, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Patrice DELALEU, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE, Madame Maryse LOUP

Procuration(s) : 4

Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK à Monsieur Alain SZABO, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Sylvain ROBERT à Monsieur Laurent DUPORGE

Absent(s) excusé(s) : 3

Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Daniel TOP

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN

21, rue Marcel Sembat
BP65 - 62302 LENS Cedex
Tél. // 03 21 790 790
Fax // 03 21 790 799
contact@agglo-lenslievin.fr
www.agglo-lenslievin.fr

B250419_D023

SERVICES A LA POPULATION ET TERRITOIRE DURABLE

Loos-en-Gohelle - Quadraparc - Acquisition d'une parcelle auprès de la commune

Dans le cadre de la modernisation du réseau de déchèterie, il est prévu l'implantation d'une nouvelle déchèterie et la mise en place d'une ressourcerie, Zone d'Activités Quadraparc, sur les territoires de Liévin et de Loos-en-Gohelle. Parallèlement, la déchèterie située à Grenay serait abandonnée.

Un terrain, compris dans l'emprise du futur équipement communautaire, appartient à la commune de Loos-en-Gohelle.

Le bien, en nature de voirie, est référencé section AT n° 58p (700 m² environ avant arpentage) au cadastre de ladite commune.

Ce transfert pourrait être réalisé sans déclassement préalable au regard des dispositions de l'article L 3112-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

L'acquisition serait menée moyennant l'avis des Domaines, soit 0,15 €/m².

Tous les frais (Notaire, Géomètre, TVA le cas échéant, ...) liés à cette transaction seraient supportés par l'établissement intercommunal.

Vu l'avis des Domaines, référencé 2018-528V0288, du 26 février 2019, fixant la valeur du bien à 0,15 €/m²,

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Services à la Population et Territoire Durable du 02/04/2019

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président, ou toute personne subdéléguée, à signer, avec la ville de Loos-en-Gohelle, l'acte d'acquisition de la parcelle référencée section AT n°58p au cadastre de ladite commune, d'une superficie d'environ 700 m² avant arpentage, moyennant l'estimation des Domaines, soit 0,15 €/m².

Tous les frais liés à cette transaction (Notaire, Géomètre, TVA le cas échéant, ...) seront supportés par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin,

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 4 200 € sont prévus au budget 2019 sur l'imputation : Budget 01/MACQ-TERBG/18D11389/8854.

Fait en séance les jour et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 25 AVRIL 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt cinq avril à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 1er avril et 18 avril 2019 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Laurent DUPORGE, 1er Vice-Président, **28 délégués étaient présents et 4 représentés sur 35 délégués en exercice.**

Présent(s) : 28

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Alain LEFEBVRE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Madame Donata HOCHART, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Jean-François CARON, Madame Catherine BECART, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Patrice DELALEU, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE, Madame Maryse LOUP

Procuration(s) : 4

Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK à Monsieur Alain SZABO, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Sylvain ROBERT à Monsieur Laurent DUPORGE

Absent(s) excusé(s) : 3

Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Daniel TOP

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN

21, rue Marcel Sembat
BP65 - 62302 LENS Cedex
Tél. // 03 21 790 790
Fax // 03 21 790 799
contact@agglo-lenslievin.fr
www.agglo-lenslievin.fr

B250419_D024

SERVICES A LA POPULATION ET TERRITOIRE DURABLE

Renouvellement de la convention avec l'Eco-organisme de la filière des déchets diffus spécifiques (ECODDS)

L'éco-organisme, ECODDS a de nouveau été agréé, par l'Etat pour gérer la filière des déchets diffus spécifiques (peintures, solvants, produits phytosanitaires, etc.)

Cet éco-organisme prend ainsi en charge techniquement la collecte et le traitement des DDS réceptionnés en déchèterie et répondant aux critères définis dans la convention.

La Collectivité est adhérente depuis 2013 par le biais d'une convention signée avec EcoDDS. Le réagrément d'Ecodds nécessite la signature d'une nouvelle convention.

Le renouvellement de la convention permet à la Communauté d'agglomération de continuer à bénéficier des soutiens suivants :

- Ecodds prend en charge techniquement et financièrement l'enlèvement et le traitement des DDS des ménagers correspondant aux produits définis dans la convention,
- Ecodds propose un soutien financier composé d'une part fixe et une part variable, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin devrait percevoir environ 5 000 €/an,
- La formation des gardiens est réalisée par Ecodds,
- Les actions de communication relatives à la collecte des DDS sur le territoire pourront être soutenues à hauteur de 0,03 €/ habitant/ an.

En contrepartie la Communauté d'agglomération s'engage notamment à respecter les modalités de collecte sur les déchèteries fixes définies dans la convention :

- Seuls les DDS provenant des ménages sont pris en charge,
- Les produits acceptés doivent être triés suivant les catégories définies dans la convention,
- les DDS sont convenablement identifiés et étiquetés.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Services à la Population et Territoire Durable du 02/04/2019

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président à signer la convention avec EcoDDS, l'éco-organisme de la filière des déchets diffus spécifiques ménagers, sis 117 avenue Victor Hugo, 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT.

Fait en séance les jour et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 25 AVRIL 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt cinq avril à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 1er avril et 18 avril 2019 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Laurent DUPORGE, 1er Vice-Président, **28 délégués étaient présents et 4 représentés sur 35 délégués en exercice.**

Présent(s) : 28

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Alain LEFEBVRE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Madame Donata HOCHART, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Jean-François CARON, Madame Catherine BECART, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Patrice DELALEU, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE, Madame Maryse LOUP

Procuration(s) : 4

Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK à Monsieur Alain SZABO, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Sylvain ROBERT à Monsieur Laurent DUPORGE

Absent(s) excusé(s) : 3

Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Daniel TOP

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN

21, rue Marcel Sembat
BP65 - 62302 LENS Cedex
Tél. // 03 21 790 790
Fax // 03 21 790 799
contact@agglo-lenslievin.fr
www.agglo-lenslievin.fr

COHESION TERRITORIALE

Partenariat avec l'association Porte-Mine

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (CALL) accompagne depuis 2016 l'association Porte-Mine dans le cadre d'une aide pour la création d'un pôle économique, social, culturel et solidaire implanté à Loos-En-Gohelle (4, rue Vasco de Gama) et à Lens (cité du 12/14 Ancien CAJ municipal). L'association s'est engagée dans l'implantation de plusieurs activités en cours de déploiement : un restaurant solidaire /une table de cocagne, un café citoyen, une auberge / chambres d'hôtes, un dispositif de maraîchage de proximité, un espace de coworking (location de bureaux partagés), une cellule d'ingénierie et d'accompagnement de projets. En outre, elle développe sur site et hors les murs notamment au sein d'un chapiteau, une programmation culturelle large et ouverte à tous proposant notamment des ateliers participatifs, de la création et de la diffusion. L'intervention culturelle de l'association Porte-Mine sur le territoire de la CALL répond parfaitement aux attentes de l'Agglomération.

En conduisant ces activités sur le territoire, l'association Porte-Mine :

- Participe à la formation de publics cibles et crée de l'emploi durable.
- S'appuie sur les atouts du territoire pour développer un réseau d'acteurs culturels et socio-culturels
- Développe un projet socioculturel, participatif et citoyen.
- Porte et impulse les initiatives solidaires des habitants grâce à un lieu ressource, un accompagnement aux projets, l'organisation d'échanges, de débats, la diffusion d'informations...

En outre, en matière de développement économique : des emplois ont d'ores et déjà été créés, les chantiers écoles et des chantiers participatifs se multiplient favorisant l'insertion des publics fragilisés. De son côté, la CALL souhaite soutenir le développement de l'association Porte-Mine sur son territoire notamment parce que les propositions d'intervention de l'association Porte-Mine participent pleinement aux stratégies qu'elle mène en matière de culture.

La CALL entend soutenir l'association Porte-Mine au travers une convention pluriannuelle d'objectifs couvrant la période 2018-2021 signée en 2018 et en accordant une subvention de 45 000 € via une convention financière pour l'exercice 2019.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de la Cohésion Territoriale du 05/04/2019

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'apporter son concours financier à hauteur de 45 000 € à l'association Porte-Mine pour l'accompagnement de son projet 2019.

Autorise le Président à signer avec l'association Porte-Mine toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 45 000 € sont prévus au budget 2019 sur l'imputation : Budget Général /Fonctionnement/Ligne de crédit 7687.

Fait en séance les jour et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 25 AVRIL 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt cinq avril à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 1er avril et 18 avril 2019 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Laurent DUPORGE, 1er Vice-Président, **28 délégués étaient présents et 4 représentés sur 35 délégués en exercice.**

Présent(s) : 28

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Alain LEFEBVRE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Madame Donata HOCHART, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Jean-François CARON, Madame Catherine BECART, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Patrice DELALEU, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE, Madame Maryse LOUP

Procuration(s) : 4

Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK à Monsieur Alain SZABO, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Sylvain ROBERT à Monsieur Laurent DUPORGE

Absent(s) excusé(s) : 3

Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Daniel TOP

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN

21, rue Marcel Sembat
BP65 - 62302 LENS Cedex
Tél. // 03 21 790 790
Fax // 03 21 790 799
contact@agglo-lenslievin.fr
www.agglo-lenslievin.fr

COHESION TERRITORIALE

Partenariat avec le Louvre-Lens: Dispositif "L'été au parc- programme d'animations estivales"

A l'instar d'une programmation annuelle de haute tenue au sein de son équipement, le Louvre-Lens souhaite pour la troisième année consécutive, s'appuyer sur son jardin remarquable pour proposer aux habitants de l'Agglomération, une programmation culturelle et ludique en extérieur du samedi 6 juillet au dimanche 25 août 2019.

Cette programmation s'appuiera notamment sur deux-temps forts artistiques :

Un week-end d'ouverture en lien avec l'exposition «Homère » sur la thématique Antique.
Un week-end de clôture sous la forme d'Olympiades.

Une programmation pour tous les âges composée de visites-ateliers, visites-jeux, activités sportives.

Une identité visuelle sous forme d'« un village de vacances » à ciel ouvert à l'ambiance à la fois festive et conviviale comprenant une aire de jeux, rocher d'escalade, mini-golf, tyroliennes.... L'ambition affichée du Louvre-Lens pour ce projet étant de partager encore davantage le musée avec ceux pour qui il a été bâti : les habitants.

Aussi, afin de favoriser une appropriation par tous de cette programmation, le Louvre-Lens poursuivra ses actions hors-les-murs en lien avec le tissu associatif et institutionnel du territoire.

Le budget prévisionnel pour cette opération est de 300 000 € TTC.

Compte tenu des objectifs de cette opération :

-Proposer à ceux qui ne partent pas en vacances une destination exceptionnelle de proximité, dépaysante et ludique, où rencontrer en famille ses voisins et ses amis.

-Favoriser le dialogue entre les générations et améliorer la qualité de vie des habitants en faisant du village un espace de socialisation et de sociabilité.

-Réduire les inégalités culturelles et favoriser l'appropriation du musée par les habitants.

-Faire vivre le parc comme un espace de créativité publique.

Il est proposé d'accompagner la programmation estivale du Louvre-Lens en accordant une subvention de 30 000 €.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de la Cohésion Territoriale du 05/04/2019

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes au partenariat entre la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et le Louvre-Lens pour l'organisation du dispositif « Parc en fête 2019 : programme d'animations estivales ».

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 30 000 € sont prévus au budget 2019 sur l'imputation : Budget Général /Fonctionnement/Ligne de crédit : 10006.

Fait en séance les jour et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 25 AVRIL 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt cinq avril à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 1er avril et 18 avril 2019 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Laurent DUPORGE, 1er Vice-Président, **28 délégués étaient présents et 4 représentés sur 35 délégués en exercice.**

Présent(s) : 28

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Alain LEFEBVRE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Madame Donata HOCHART, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Jean-François CARON, Madame Catherine BECART, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Patrice DELALEU, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE, Madame Maryse LOUP

Procuration(s) : 4

Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK à Monsieur Alain SZABO, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Sylvain ROBERT à Monsieur Laurent DUPORGE

Absent(s) excusé(s) : 3

Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Daniel TOP

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN

21, rue Marcel Sembat
BP65 - 62302 LENS Cedex
Tél. // 03 21 790 790
Fax // 03 21 790 799
contact@agglo-lenslievin.fr
www.agglo-lenslievin.fr

B250419_D027

COHESION TERRITORIALE

Subventions aux associations sportives évoluant en haut niveau

Par délibération du Conseil Communautaire du 21 septembre 2012, les élus ont approuvé les modalités d'attribution de subvention aux associations sportives évoluant en haut niveau. Le mode de calcul se compose d'une base fixe :

NIVEAU	NATIONAL 1	NATIONAL 2	NATIONAL 3	PRO A/B	SNI
MONTANT	70 000€	40 000€	20 000€	70 000€	2000€

Cette aide est ramenée soit au :

- montant maximal de la subvention versée par la commune
- montant sollicité par le club à partir du moment où il est inférieur ou égal au montant du niveau
- montant sollicité par le club à partir du moment où il est inférieur ou égal à la subvention de la commune

Par délibération du Conseil communautaire en date du 21 mars 2017 relative aux modalités de soutien aux associations sportive et à la pratique sportive dans le cadre de la prise de compétence facultative sport, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a décidé de mettre en place le coupon sport en vue d'encourager la pratique sportive de la jeunesse dans les associations sportives du territoire. Le mode de calcul du haut niveau ne peut donc plus prendre en compte la part variable (x licenciés de moins de 18 ans X30€) et doit désormais uniquement être défini à partir de la base fixe.

23 dossiers ont été instruits, 3 ont été rejetés.

Communes	Clubs	niveau	Montant sollicité	Montant éligible
AVION	CSA Tennis de Table	N1	4 000€	4 000€
	Club de gym avionnais	SNI	8 000€	2 000€
BILLY MONTIGNY	Les carabiniers Handball	N2	45 000€	40 000€
	Les carabiniers Athlétisme	N3	2 100€	2 100€
	Les carabiniers Tir	SNI	2 450€	2 000€
BULLY LES MINES	Handball club	N2	40 000€	40 000€
	Arts martiaux bullygeois	SNI	1 500€	1 500€
FOUQUIERES LEZ LENS	Judo club	SNI	1 800€	1 800€
HARNES	Espérance gymnastique	SNI	2 000€	2 000€
	Harnes handball club	N2	45 000€	40 000€
	Volley club harnésien	N1	90 000€	70 000€
	Judo club harnésien	SNI	8 000€	2 000€

HARNES	Sport nautique harnésien	N1	35 000€	35 000€
	Harnes Volley Ball	N1	70 000€	70 000€
LENS	Gohelle athlétisme	N3	3 650€	3 650€
LIEVIN	Triathlon de Liévin	N1	70 000€	70 000€
	Basket club liévinois	N2	34 400€	34 400€
	Volley club liévinois	N3	13 580€	13 580€
	USAL Athlétisme	N2	40 000€	40 000€
	Cercle de lutte	SNI	5 000€	2 000€
	Liévin BMX	SNI	5 000€	2 000€
SALLAUMINES	AOS Haltérophilie	SNI	2 000€	2 000€
VIMY	Cote 145 cheerleaders	N2	1 300€	1 300€
TOTAL	23 clubs			481 330 €

A reçu un avis favorable en Commission chargée de la Cohésion Territoriale du 05/04/2019

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve les versements des subventions pour les clubs évoluant en haut niveau selon la répartition ci-dessus pour un montant total de 481 330 €.

Autorise le Président à signer avec les associations toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 481 330 € sont prévus au budget 2019 sur l'imputation :BG/Fonctionnement/4079.

Fait en séance les jour et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 25 AVRIL 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt cinq avril à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 1er avril et 18 avril 2019 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Laurent DUPORGE, 1er Vice-Président, **28 délégués étaient présents et 4 représentés sur 35 délégués en exercice.**

Présent(s) : 28

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Alain LEFEBVRE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Madame Donata HOCHART, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Jean-François CARON, Madame Catherine BECART, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Patrice DELALEU, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE, Madame Maryse LOUP

Procuration(s) : 4

Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK à Monsieur Alain SZABO, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Sylvain ROBERT à Monsieur Laurent DUPORGE

Absent(s) excusé(s) : 3

Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Daniel TOP

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN

21, rue Marcel Sembat
BP65 - 62302 LENS Cedex
Tél. // 03 21 790 790
Fax // 03 21 790 799
contact@agglo-lenslievin.fr
www.agglo-lenslievin.fr

COHESION TERRITORIALE

Encouragement à la pratique sportive de la jeunesse - Versement de l'aide et reconduction du dispositif Pass'sports pour la saison 2019-2020

Conformément aux termes de la délibération du 21 mars 2017 relative aux modalités de soutien aux associations sportives et à la pratique sportive (compétence facultative), la Communauté d'Agglomération a décidé de favoriser l'accessibilité à la pratique sportive par la mise en place d'un Pass'Sports à destination des jeunes sportifs dont le montant a été approuvé par délibération le 10 avril 2018 pour la saison 2018-2019.

La seconde édition du coupon-sport a permis à 10 970 jeunes (chiffre arrêté au 18 mars) de bénéficier d'une participation de 30 € à leur adhésion à un club sportif affilié à une fédération. Les montants seront ensuite versés aux clubs au prorata du nombre de pass'sports déposés.

Les modalités d'octroi d'un Pass'sports sont :

- Etre domicilié sur l'une des 36 communes de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin,
- Etre âgé de moins de 18 ans (jusqu'au 1er janvier 2020),
- Sans condition de ressources,
- Etre inscrit dans une structure sportive ayant son siège social sur le territoire de la CALL, affiliée à une fédération sportive française reconnue par le ministère en charge des sports. Les associations sportives scolaires (UNSS, USEP, UGSEL, etc.) ne sont pas concernées.

Il est proposé de procéder à la première vague de versement de l'aide Pass'sports aux associations du territoire engagées dans le dispositif. L'état récapitulatif des pass'sports instruits à la date du 18/03/2019 est joint en annexe.

Par ailleurs, il est proposé que la Communauté d' Agglomération de Lens-Liévin reconduise ce dispositif pour la saison sportive 2019/2020 et fixe le montant du Pass'Sport à 30,00 € par bénéficiaire, étant entendu qu'un seul Pass'Sports sera attribué par jeune au cours de la saison sportive.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de la Cohésion Territoriale du 05/04/2019

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve la prise en charge des 10 970 pass'sports instruits soit la somme de 329 100 € arrêtée au 18 mars 2019,

Décide la reconduction du dispositif Pass'sports pour la saison 2019-2020 et fixe le montant du coupon à 30,00 € par bénéficiaire pour la saison 2019-2020,

- 2 -

Autorise le Président à signer avec les associations toutes les pièces afférentes à la prise en charge des Pass'Sports à ce dossier.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 329 100€ sont prévus au budget 2019 sur l'imputation :Budget principal/fonctionnement/4079.

Fait en séance les jour et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 25 AVRIL 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt cinq avril à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 1er avril et 18 avril 2019 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Laurent DUPORGE, 1er Vice-Président, **28 délégués étaient présents et 4 représentés sur 35 délégués en exercice.**

Présent(s) : 28

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Alain LEFEBVRE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Madame Donata HOCHART, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Jean-François CARON, Madame Catherine BECART, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Patrice DELALEU, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE, Madame Maryse LOUP

Procuration(s) : 4

Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK à Monsieur Alain SZABO, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Sylvain ROBERT à Monsieur Laurent DUPORGE

Absent(s) excusé(s) : 3

Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Daniel TOP

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN

21, rue Marcel Sembat
BP65 - 62302 LENS Cedex
Tél. // 03 21 790 790
Fax // 03 21 790 799
contact@agglo-lenslievin.fr
www.agglo-lenslievin.fr

B250419_D029

COHESION TERRITORIALE

Meeting aérien 2019 soutien financier à l'association Fêtes en Ciel

L'association fête en Ciel est une association gérée par un directif collégial constitué pour mettre en œuvre le prochain meeting aérien sur l'aérodrome de Lens - Bénifontaine.

L'édition 2016 avait rassemblé près de 60 000 spectateurs et celle de 2017 n'avait pu avoir lieu. Cela laisse supposer que l'édition 2019 est très attendue du public. Ce dernier labellisé Odyssée Euralens 2019 se décline sur plusieurs jours.

Les 5 et 6 septembre sont consacrés à des forums destinés aux lycéens des établissements du territoire auxquels participeront différents acteurs du monde aéronautique civil et militaire.

Le samedi 7 septembre est consacré aux enfants issus des quartiers prioritaires. Ils pourront assister aux entraînements et rencontrer les pilotes. Le samedi soir un sunset privé sera proposé aux partenaires.

Le dimanche 8 septembre le meeting tout public se déroulera de 13h00 à 18h00.

Ce meeting placé sous le signe des « Jeunes et de l'engagement » a acquis une notoriété qui dépasse largement le territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

L'association Fêtes en Ciel a sollicité la Communauté d'Agglomération pour soutenir financièrement l'organisation du nouveau meeting aérien. Il est proposé d'accorder une aide financière à l'association à hauteur de 70 000 €.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de la Cohésion Territoriale du 05/04/2019

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le versement d'une subvention d'un montant de 70 000 € à l'association Fêtes en ciel pour l'organisation du meeting aérien 2019.

Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 70 000€ sont prévus au budget 2019 sur l'imputation : Budget/Fonctionnement/Ligne de crédit 585.

Fait en séance les jour et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 25 AVRIL 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt cinq avril à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 1er avril et 18 avril 2019 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Laurent DUPORGE, 1er Vice-Président, **28 délégués étaient présents et 4 représentés sur 35 délégués en exercice.**

Présent(s) : 28

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Alain LEFEBVRE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Madame Donata HOCHART, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Jean-François CARON, Madame Catherine BECART, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Patrice DELALEU, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE, Madame Maryse LOUP

Procuration(s) : 4

Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK à Monsieur Alain SZABO, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Sylvain ROBERT à Monsieur Laurent DUPORGE

Absent(s) excusé(s) : 3

Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Daniel TOP

COHESION TERRITORIALE

14ème édition de la Route du Louvre Soutien financier à la Ligue Hauts-de-France d'Athlétisme

La Route du Louvre est une manifestation sportive et culturelle portée par la ligue des Hauts de France d'Athlétisme. Cet événement est basé sur un concept qui a fait ses preuves alliant sport de haut niveau et sport pour tous, le tout dans un cadre festif.

Cette année, dimanche 12 mai 2019, les 20 000 participants toutes disciplines confondues arriveront une nouvelle fois dans les jardins du musée du Louvre-Lens tandis que les épreuves du 10 kilomètres partiront du centre-ville de Loos-en-Gohelle.

Le marathon sera retransmis durant près de 3 heures en direct sur France 3 Hauts-de-France offrant ainsi une mise en lumière du territoire.

Cet événement sera accompagné d'une autre grande manifestation : Odysée Euralens 2019.

Le succès populaire de la Route du Louvre est incontestable et s'inscrit au patrimoine du sport régional.

Il est proposé que la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin apporte son soutien financier à la Ligue Hauts de France d'Athlétisme pour cette quatorzième édition de la Route du Louvre à hauteur de 50 000 € afin d'être identifiée comme partenaire majeur de cet événement qui ne cesse de prendre de l'ampleur.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de la Cohésion Territoriale du 05/04/2019

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le versement d'une subvention de 50 000 € à la ligue Hauts-de-France d'Athlétisme pour l'organisation de la quatorzième édition de la Route du Louvre.

Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 50 000 € sont prévus au budget 2019 sur l'imputation : Budget/Fonctionnement/Ligne de crédit 585.

Fait en séance les jour et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 25 AVRIL 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt cinq avril à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 1er avril et 18 avril 2019 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Laurent DUPORGE, 1er Vice-Président, **28 délégués étaient présents et 4 représentés sur 35 délégués en exercice.**

Présent(s) : 28

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Alain LEFEBVRE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Madame Donata HOCHART, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Jean-François CARON, Madame Catherine BECART, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Patrice DELALEU, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE, Madame Maryse LOUP

Procuration(s) : 4

Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK à Monsieur Alain SZABO, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Sylvain ROBERT à Monsieur Laurent DUPORGE

Absent(s) excusé(s) : 3

Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Daniel TOP

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN

21, rue Marcel Sembat
BP65 - 62302 LENS Cedex
Tél. // 03 21 790 790
Fax // 03 21 790 799
contact@agglo-lenslievin.fr
www.agglo-lenslievin.fr

B250419_D031

COHESION TERRITORIALE

6ème édition du trail des pyramides noires soutien financier à la Mission Bassin Minier

Depuis 2014, le Trail des Pyramides Noires a pour ambition de faire découvrir les richesses paysagères, patrimoniales et culturelles du territoire et participe à l'animation de la chaîne des parcs. Le trail des Pyramides Noires se démarque des autres courses en proposant une formule « Ultra » trail très prisée par les sportifs de haut niveau. En effet, il est proposé aux participants avertis de réaliser un véritable défi physique en parcourant une distance de 105 km et en gravissant pas moins de 24 terrils.

La Mission Bassin Minier est organisatrice de cet événement qui contribue à renforcer le positionnement du territoire en destination sports de nature.

Quatre courses et une randonnée en marche nordique sont proposées au millier d'inscrits. 30 bénévoles, 90 signaleurs, 19 financeurs et 11 associations participent à la réussite de cette manifestation qui ne cesse au fil des années de prendre de l'envergure.

Cet événement, qui aura lieu le 25 mai 2019, a acquis une notoriété qui dépasse largement le cadre des communautés d'agglomération de Lens-Liévin et Hénin-Carvin.

Il est proposé que la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin apporte un soutien financier à la Mission Bassin Minier à hauteur de 3 000 € afin d'être identifiée comme partenaire de l'événement.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de la Cohésion Territoriale du 05/04/2019

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le versement d'une subvention à hauteur de 3 000 € à la Mission Bassin Minier pour l'organisation du Trail des Pyramides Noires.

Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 3 000 € sont prévus au budget 2019 sur l'imputation :BG/Fonctionnement/585.

Fait en séance les jour et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 25 AVRIL 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt cinq avril à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 1er avril et 18 avril 2019 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Laurent DUPORGE, 1er Vice-Président, **28 délégués étaient présents et 4 représentés sur 35 délégués en exercice.**

Présent(s) : 28

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Alain LEFEBVRE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Madame Donata HOCHART, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Jean-François CARON, Madame Catherine BECART, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Patrice DELALEU, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE, Madame Maryse LOUP

Procuration(s) : 4

Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK à Monsieur Alain SZABO, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Sylvain ROBERT à Monsieur Laurent DUPORGE

Absent(s) excusé(s) : 3

Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Daniel TOP

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN

21, rue Marcel Sembat
BP65 - 62302 LENS Cedex
Tél. // 03 21 790 790
Fax // 03 21 790 799
contact@agglo-lenslievin.fr
www.agglo-lenslievin.fr

COHESION TERRITORIALE

Subvention manifestation d'envergure soutien au volley club harnésien accueil d'un match de ligue européenne

Par délibération du Conseil communautaire du 21 mars 2017, les modalités de soutien aux associations sportives et à la pratique sportive ont été définies. Au titre de sa compétence facultative sport, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin intervient autour de deux axes :

Axe 1 : Promouvoir et valoriser le territoire par le sport

Axe 2 : Favoriser la pratique de l'activité physique et sportive pour tous

Des aides financières peuvent être apportées aux associations sportives pour soutenir les manifestations d'envergure s'ils répondent aux critères établis dans cette délibération. et soutenir financièrement les manifestations sportives locales portées par des acteurs motivés et touchant une population de proximité. Ces manifestations ont un intérêt pour le territoire et soulignent l'importance de l'implication d'associations pour animer le territoire par des opérations à destination de la population.

Le volley club harnésien évoluant en national 1 accueillera le 12 juin prochain un match de la ligue européenne de volley ball seniors féminines (France /Croatie). Près de 2000 places seront mises en ventes au prix de 10€ pour le tout public et 6€ pour les licenciés. Au regard de l'importance de cette rencontre pour le territoire le Volley club harnésien sollicite le soutien financier de la Communauté d'Agglomération à hauteur de 15 000€.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de la Cohésion Territoriale du 05/04/2019

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le versement d'une subvention de 15 000€ au volley club harnésien pour l'accueil d'un match de ligue européenne.

Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 15 000€ sont prévus au budget 2019 sur l'imputation :BG/Fonctionnement/585.

Fait en séance les jour et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 25 AVRIL 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt cinq avril à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 1er avril et 18 avril 2019 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Laurent DUPORGE, 1er Vice-Président, **28 délégués étaient présents et 4 représentés sur 35 délégués en exercice.**

Présent(s) : 28

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Alain LEFEBVRE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Madame Donata HOCHART, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Jean-François CARON, Madame Catherine BECART, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Patrice DELALEU, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE, Madame Maryse LOUP

Procuration(s) : 4

Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK à Monsieur Alain SZABO, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Sylvain ROBERT à Monsieur Laurent DUPORGE

Absent(s) excusé(s) : 3

Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Daniel TOP

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN

21, rue Marcel Sembat
BP65 - 62302 LENS Cedex
Tél. // 03 21 790 790
Fax // 03 21 790 799
contact@agglo-lenslievin.fr
www.agglo-lenslievin.fr

COHESION TERRITORIALE

Subvention à des initiatives associatives dans le domaine sportif Jogging Cross Club de Bully-Les-Mines "Trail Bernard Beets"

Par délibération du Conseil communautaire du 21 mars 2017, les modalités de soutien aux associations sportives et à la pratique sportive ont été définies. Au titre de sa compétence facultative sport, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin intervient autour de deux axes :

Axe 1 : Promouvoir et valoriser le territoire par le sport

Axe 2 : Favoriser la pratique de l'activité physique et sportive pour tous

Des aides financières peuvent être apportées aux associations sportives pour soutenir les manifestations d'envergure si elles répondent aux critères établis dans cette délibération afin de soutenir les manifestations sportives locales portées par des acteurs motivés et touchant une population de proximité. Ces manifestations ont un intérêt pour le territoire et soulignent l'importance de l'implication d'associations pour animer le territoire par des opérations à destination de la population. Elles méritent d'avoir un coup de pouce d'un montant maximum de 2 000€.

Le jogging cross de Bully-Les-Mines organise, le 28 avril 2019, la 9ème édition du trail Bernard Beets. Cette course réunit 300 sportifs et traverse les terrils de Bully, Grenay et Mazingarbe à cette occasion deux parcours sont proposés 8 km et 20km.

Dans ce cadre, le Jogging Cross de Bully sollicite un soutien financier de 2 000€ pour organiser le trail Bernard Beets.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de la Cohésion Territoriale du 05/04/2019

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve l'attribution d'un soutien financier au Jogging Cross de Bully pour organiser le Trail Bernard Beets à hauteur de 1 000 €.

Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 1 000 € sont prévus au budget 2019 sur l'imputation :BG/Fonctionnement/585.

Fait en séance les jour et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 25 AVRIL 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt cinq avril à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 1er avril et 18 avril 2019 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Laurent DUPORGE, 1er Vice-Président, **28 délégués étaient présents et 4 représentés sur 35 délégués en exercice.**

Présent(s) : 28

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Alain LEFEBVRE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Madame Donata HOCHART, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Jean-François CARON, Madame Catherine BECART, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Patrice DELALEU, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE, Madame Maryse LOUP

Procuration(s) : 4

Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK à Monsieur Alain SZABO, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Sylvain ROBERT à Monsieur Laurent DUPORGE

Absent(s) excusé(s) : 3

Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Daniel TOP

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN

21, rue Marcel Sembat
BP65 - 62302 LENS Cedex
Tél. // 03 21 790 790
Fax // 03 21 790 799
contact@agglo-lenslievin.fr
www.agglo-lenslievin.fr

B250419_D034

COHESION TERRITORIALE

Subvention à des initiatives associatives dans le domaine sportif Association Attelage des Zouaves

Par délibération du 21 mars 2017, relative aux modalités de soutien aux associations sportives et à la pratique sportive dans le cadre de la compétence facultative sport, la communauté d'Agglomération a défini des axes d'intervention pour promouvoir et valoriser le territoire par le sport ainsi que favoriser la pratique de l'activité physique et sportive pour tous.

L'association l'attelage des zouaves propose une manifestation originale qui fait la promotion de l'attelage des chevaux dans la région et offre ainsi un spectacle gratuit à la population. 300 compétiteurs 50 équipages de toute la France viendront concourir à Liévin, dans différentes disciplines qualificatives pour les championnats de France.

Cette manifestation est organisée sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, les 25 et 26 mai 2019.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de la Cohésion Territoriale du 05/04/2019

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le versement d'une subvention à l'association Attelage des Zouaves pour la manifestation portant le même nom les 25 et 26 mai 2019 sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin , pour un montant de 1 800 €.

Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 1 800 euros sont prévus au budget 2019 sur l'imputation 585.

Fait en séance les jour et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 25 AVRIL 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt cinq avril à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 1er avril et 18 avril 2019 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Laurent DUPORGE, 1er Vice-Président, **28 délégués étaient présents et 4 représentés sur 35 délégués en exercice.**

Présent(s) : 28

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Alain LEFEBVRE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Madame Donata HOCHART, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Jean-François CARON, Madame Catherine BECART, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Patrice DELALEU, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE, Madame Maryse LOUP

Procuration(s) : 4

Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK à Monsieur Alain SZABO, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Sylvain ROBERT à Monsieur Laurent DUPORGE

Absent(s) excusé(s) : 3

Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Daniel TOP

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN

21, rue Marcel Sembat
BP65 - 62302 LENS Cedex
Tél. // 03 21 790 790
Fax // 03 21 790 799
contact@agglo-lenslievin.fr
www.agglo-lenslievin.fr

COHESION TERRITORIALE

Subvention à des initiatives associatives dans le domaine sportif Association USSM Loos-en-Gohelle

Par délibération du 21 mars 2017, relative aux modalités de soutien aux associations sportives et à la pratique sportive dans le cadre de la compétence facultative sport, la communauté d'Agglomération a défini des axes d'intervention pour promouvoir et valoriser le territoire par le sport ainsi que favoriser la pratique de l'activité physique et sportive pour tous.

L'association USSM Loos-en-Gohelle, considérant le sport comme facteur d'inclusion sociale et d'épanouissement personnel, a créé une section footballistique pour les personnes porteuses d'un handicap mental ou physique. Afin de montrer à ces joueurs l'importance qu'ils ont au sein du club, l'USSM de Loos-en-Gohelle souhaite organiser un Tournoi en juin 2019.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de la Cohésion Territoriale du 05/04/2019

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le versement d'une subvention d'un montant de 2000 € à l'association USSM Loos-en-Gohelle dans le cadre de l'organisation d'un tournoi pour les personnes porteuses d'un handicap en juin 2019.

Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 2000€ sont prévus au budget 2019 sur l'imputation 585.

Fait en séance les jour et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 25 AVRIL 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt cinq avril à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 1er avril et 18 avril 2019 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Laurent DUPORGE, 1er Vice-Président, **28 délégués étaient présents et 4 représentés sur 35 délégués en exercice.**

Présent(s) : 28

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Alain LEFEBVRE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Madame Donata HOCHART, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Jean-François CARON, Madame Catherine BECART, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Patrice DELALEU, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE, Madame Maryse LOUP

Procuration(s) : 4

Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK à Monsieur Alain SZABO, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Sylvain ROBERT à Monsieur Laurent DUPORGE

Absent(s) excusé(s) : 3

Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Daniel TOP

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN

21, rue Marcel Sembat
BP65 - 62302 LENS Cedex
Tél. // 03 21 790 790
Fax // 03 21 790 799
contact@agglo-lenslievin.fr
www.agglo-lenslievin.fr

B250419_D036

COHESION TERRITORIALE

Convention Pluriannuelle relative au financement de la coordination, mise en œuvre et suivi, évaluation du Contrat Local de Santé

La Communauté d'Agglomération de Lens Liévin est engagée dans l'élaboration d'un Contrat Local de Santé qui devrait être finalisé avant l'été 2019.

Cet engagement des élus de la CALL dans le domaine de la santé au regard des indicateurs du territoire s'est déjà concrétisé par la contractualisation d'une Charte partenariale préalable à la signature du CLS avec l'Agence Régionale de Santé.

Comme l'indique l'article 7, la coordination de la dynamique autour du CLS va mobiliser financièrement les 2 parties.

La Convention Pluriannuelle relative au financement de la coordination, mise en œuvre et suivi, évaluation du Contrat Local de Santé vient formaliser cet engagement de la part de l'Agence Régionale de Santé.

Vu la délibération du Conseil communautaire du 18 décembre 2018,

Vu la Charte partenariale préalable à la signature du CLS de la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin signée le 4 janvier 2019 par la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé des Hauts de France et le Vice-Président par délégation et pour le Président de la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin,

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président à signer la convention ci-annexée.

Fait en séance les jour et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 25 AVRIL 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt cinq avril à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 1er avril et 18 avril 2019 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Laurent DUPORGE, 1er Vice-Président, **28 délégués étaient présents et 4 représentés sur 35 délégués en exercice.**

Présent(s) : 28

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Alain LEFEBVRE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Madame Donata HOCHART, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Jean-François CARON, Madame Catherine BECART, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Patrice DELALEU, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE, Madame Maryse LOUP

Procuration(s) : 4

Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK à Monsieur Alain SZABO, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Sylvain ROBERT à Monsieur Laurent DUPORGE

Absent(s) excusé(s) : 3

Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Daniel TOP

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN

21, rue Marcel Sembat
BP65 - 62302 LENS Cedex
Tél. // 03 21 790 790
Fax // 03 21 790 799
contact@agglo-lenslievin.fr
www.agglo-lenslievin.fr

B250419_D037

FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE

Indemnisation d'un sinistre « choc de véhicule » appartenant à Madame MAILLE sur un site communautaire

Madame MAILLE, propriétaire du véhicule de marque Citroën C5, immatriculé BZ 660 RD, a été victime d'un sinistre « choc de véhicule » le 21 septembre 2018.

Alors que Madame MAILLE sortait d'un site communautaire avec son véhicule, le portail endommagé au niveau des fixations a cédé sous l'effet du vent et a heurté le véhicule.

Considérant que la responsabilité de la CALL est engagée dans ce sinistre,

Considérant les dommages chiffrés à 315,03 €, montant inférieur à la franchise contractuelle de l'assureur de la CALL qui s'élève à 2 000 €,

Considérant la réclamation en date du 20 décembre 2018 présentée par l'assureur de Madame MAILLE, la société MATMUT, d'un montant de 315,03 €.

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président à régler à la MATMUT, dont le siège social est situé 66 rue de Sotteville 76100 ROUEN, la somme de 315,03 € à titre d'indemnisation des dommages subis par le véhicule de Madame MAILLE.

Le paiement sera effectué par mandat administratif établi au nom de la Société MATMUT GESTION sur le compte n°30004-00122-00016100072-31 ouvert auprès de la Banque BNP PARIBAS.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 315,03 € sont prévus au budget 2019 sur l'imputation : Budget 01/Fonctionnement/Ligne de crédit 1709.

Fait en séance les jour et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.